



Rapport succinct du Conseil communal au Conseil général Budget 2020

(du 4 novembre 2019)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction - Résumé

La comparaison entre les exercices dont les chiffres sont présentés dans le budget de l'année 2020 devrait être facilitée par le fait qu'il n'y a pas eu de modifications importantes dans le plan comptable, si ce n'est pour la « Table de midi », nouvelle infrastructure qui permet de compléter les prestations du Chaudron Magique, en offrant 18 places pour le repas de midi et un encadrement par du personnel qualifié.

Par contre, le budget intègre et subit de plein fouet la réforme de l'imposition des personnes physiques et morales décidée par le Grand Conseil. C'est ainsi que, selon les indications de l'Etat, les recettes fiscales de l'impôt sur les personnes physiques vont diminuer de CHF 546'000.- (CHF 825'000.- en 2021), et celles de l'impôt sur les personnes morales de CHF 182'000.-. Par contre, la Commune est moins touchée par la réforme de la péréquation financière intercommunale, les charges à ce titre diminuant de près de CHF 270'000.-. Le budget est construit sur un coefficient fiscal de 72 ; le Conseil communal, jugeant l'année à venir comme transitoire au vu de la probable fusion des Communes, ne lancera pas le débat sur le niveau de l'imposition dans la Commune, nonobstant l'important déficit budgété.

Le budget 2020 présente en effet des charges de CHF 25'803'500.- et des produits de CHF 25'025'300.-, et boucle donc sur un déficit de CHF 778'200.-. Le Conseil communal, nonobstant l'importance du déficit, juge inutile un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, même si les conditions sont réunies pour le faire (diminution importante des recettes

fiscales ; il laisse à votre appréciation un prélèvement à cette réserve afin de mieux équilibrer le budget 2020, si vous le jugiez utile.

Le Conseil communal vous propose un plan des investissements présentant un excédent de dépenses de CHF 1'084'000.-, pour des dépenses totales d'un peu plus de 3.1 millions de francs, un niveau à nouveau « historiquement bas », après des années d'améliorations des infrastructures communales. Il est principalement dédié à la rénovation douce du bâtiment Croix 4 (salle de spectacles) et à des travaux routiers. La première liste des investissements prévus par le Conseil communal a dû faire l'objet de choix et de priorisation des travaux prévus, vu la dégradation des chiffres du budget et l'autofinancement restreint. Dans la version « amai-grie » que vous présente le Conseil communal, le plan des investissements 2020 répond aux exigences du Règlement communal sur les finances en termes de frein à l'endettement.

Comme exigé par ledit règlement, le Conseil communal vous présente en accompagnement du budget 2020, le plan financier 2021 – 2023 (voir rapport 19.021). Comme pour les planifi-cations précédentes, ce plan révèle que la dette est et reste le problème majeur à résoudre ces prochaines années. Ceci implique notamment un effort conséquent de gestion de la tré-sorerie communale, fortement impactée par les investissements consentis ces derniers quinze ans, afin d'augmenter de quelques centaines de milliers de francs les fonds consacrés au remboursement de la dette, fonds qui n'apparaissent pas dans le compte de fonctionnement.

Dans l'optique de la probable fusion des Communes, le Conseil communal estime que le bud-get 2020 permet de maintenir un niveau des prestations dans la Commune pour perpétuer sa renommée de commune conviviale et attractive, tout en dégageant les moyens, notamment au titre des ressources humaines, afin de préparer cette fusion sous les meilleurs auspices. C'est en ce sens qu'il vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de valider le projet de budget 2020 tel qu'il a été discuté avec votre Commission financière.

Analyse selon la classification par nature

L'étude approfondie du document "Budget 2020 – Classification par nature" illustre bien les propos ci-dessus.

Au titre des **charges**

de personnel (nature 30), l'intégration de quelques nouvelles ressources, par exemple au sein du service des bâtiments (conciergerie, contrats à durée déterminée), permet de maintenir le niveau des prestations voire de les améliorer, notamment pour l'accueil extrafamilial et la cuisine communale ; ceci induit par contre une augmentation appréciable des charges. Ces prestations sont souvent compensées par des revenus, par la facturation aux parents des enfants accueillis ou de repas vendus à divers clients. Par ailleurs, conséquence d'absences de longue durée au sein du personnel communal, les primes pour l'assurance indemnité pertes de gain en cas de maladie augmentent de 300%. Enfin, comme tout employeur dans le canton, la Commune participe financièrement au contrat formation (contribution de 0.58% de la masse salariale) ; les contreparties pour la formation des 8 apprenti-e-s sont par contre comptabilisées dans les revenus de transfert (nature 46).

L'évolution des charges pour les biens, services et charges d'exploitation (nature 31) est influencée par les frais d'achat de nourriture de la cuisine communale, qui produit désormais plus de 250 repas par jour, par les dépenses consenties pour l'entretien de la flotte de véhicules communaux, vieillissante, et par une sensible augmentation des créances abandonnées au titre des impôts des personnes physiques. L'exploitation de la salle de sports Juliette, l'augmentation des charges pour les prestations informatiques ou le remplacement de diverses installations dans des bâtiments communaux induisent eux aussi un léger accroissement des charges de la nature 31.

Les amortissements du patrimoine administratif (nature 33) ont été calculés selon les recommandations du MCH2. Les amortissements sur la réévaluation du patrimoine administratif ont été intégrés au budget en une seule écriture, dans le chapitre 2100, Service financier ; les charges sont compensées par un prélèvement à la réserve du retraitement dudit patrimoine. Peu de nouveaux investissements étant enregistrés, les amortissements sont relativement stables entre les budgets 2019 et 2020.

Les charges financières (nature 34) restent stables, y compris les charges d'entretien des immeubles du patrimoine financier, comptabilisées sous cette nature.

Les attributions aux financements spéciaux (nature 35) augmentent sensiblement, étant donné que les chapitres autofinancés de l'approvisionnement en eau, de l'épuration de l'eau, et, pour la première fois depuis longtemps, de la gestion des déchets des ménages et des entreprises, présentent un solde positif que la loi nous oblige à verser aux réserves desdits chapitres.

Les charges dites de transfert (nature 36) diminuent suite à la réduction de la contribution de la Commune à la péréquation financière et de sa participation à trois syndicats intercommunaux (Théâtre du Passage, Patinoires du Littoral et Anneau d'athlétisme de Colombier). Ces trois infrastructures bénéficient, dans le cadre de la nouvelle péréquation des charges, d'une subvention de près de 1.5 millions de francs. Au sein de l'éorén, une nouvelle répartition de l'excédent de charges du syndicat scolaire favorise aussi la Commune, dans le sens où elle présente un ratio nombre d'élèves / nombre d'habitant très élevé par rapport aux autres Communes.

Il n'y a pas de charges extraordinaires (nature 38) budgétées.

Au titre des **produits**,

les pertes sur les recettes fiscales des personnes physiques (40) et des personnes morales (41) sont partiellement compensées par l'introduction de l'impôt foncier pour les personnes physiques, pour autant que votre Autorité en accepte le principe. Les données inscrites aux comptes 40090.00 et 40190.00 et relatives à l'impact des réformes fiscales, ont été reprises d'informations reçues du Service cantonal des contributions. Les autres chiffres inscrits ont été évalués sur la base des taxations connues au 31 octobre 2019 et des évolutions des recettes fiscales des années précédentes. Le coefficient pour l'imposition des personnes physiques reste à 72.

Les taxes (nature 42) sont augmentées des produits de la vente de repas par la cuisine communale, principalement.

Les revenus extraordinaires (nature 48) sont composés du prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif pour compenser l'effet des réévaluations dudit patrimoine.

Se basant donc toujours sur une classification par nature, la comparaison des données pour les comptes 2018 et les budgets 2019 et 2020 donne l'image suivante:

Nature	Libellé	B 2020	B 2019	C 2018
30	Charges de personnel	4'497'700	4'147'700	3'240'599
31	Biens, services, charges d'expl.	4'872'400	4'718'500	4'271'591
33	Amortissement du patrimoine adm.	1'919'600	1'916'700	1'739'216
34	Charges financières	565'400	576'900	585'623
35	Attr. aux fonds et fin. spéc.	221'500	123'000	201'413
36	Charges de transfert	11'850'900	12'047'400	11'763'645
37	Subventions redistribuées	192'500	192'500	194'513
38	Charges extraordinaires	0	119'500	1'188'169
39	Imputations internes	1'682'500	1'743'900	1'518'997
	Charges	25'803'500	25'586'100	24'703'765
40	Revenus fiscaux	-15'074'600	-15'315'800	-16'127'109
42	Taxes	-5'102'200	-4'782'200	-4'583'562
43	Revenus divers	-12'000	-32'200	-46'981
44	Revenus financiers	-841'800	-938'800	-859'568
45	Prélèv. sur fonds et fin. spéc.	-214'300	-323'300	-95'431
46	Revenus de transfert	-1'689'200	-1'573'300	-860'441
47	Subventions à redistribuer	-192'500	-192'500	-199'287
48	Revenus extraordinaires	-304'400	-329'900	-588'749
49	Imputations internes	-1'687'500	-1'743'900	-1'518'997
	Revenus	-25'025'300	-25'240'900	-24'880'124
	Résultat (- : excédent revenus)	778'200	345'200	-176'359

Analyse selon la classification par fonction

L'étude du document "Budget 2020 – Classification par fonction" corrobore l'analyse précédente, notamment au titre de l'impact de la réforme fiscale et de la péréquation financière intercommunale.

Le solde du chapitre 9, « Finances et impôts » chute de près de CHF 800'000.- par rapport aux comptes 2018. Les recettes fiscales diminuent elles, durant la même période, de CHF 1'052'500.-.

Quatre chapitres présentent une augmentation des charges, celui de

- l'administration générale (chapitre 022, poste désormais repourvu, diminution des prestations internes),
- la scolarité obligatoire (chapitre 21, légère augmentation due notamment à la diminution des loyers des bâtiments scolaires),
- sécurité sociale (chapitre 5, légère augmentation de la facture sociale harmonisée) et
- l'économie publique (chapitre 8), dont les comptes sont plombés par la forte dégradation de l'état sanitaire des forêts et, conséquence, des prix de vente toujours plus bas des bois dépérissants ou attaqués par des bostryches.

Les soldes des autres chapitres sont comparables à ceux du budget 2019, parfois à ceux des comptes 2018.

Les chiffres en détail sont les suivants :

Fonct.	Libellé	B 2020	B 2019	C 2018
0	Administration générale	1'526'000	1'441'700	1'435'346
1	Ordre et sécurité publique	553'200	558'400	520'216
2	Formation	7'220'600	7'105'700	7'432'304
3	Culture, Sports, Loisirs et Eglises	637'400	646'200	664'354
4	Santé	190'300	187'800	193'596
5	Sécurité sociale	3'036'300	2'997'300	2'968'971
6	Trafic	2'524'600	2'533'100	2'583'250
7	Protection env. et aménagement	405'600	395'100	295'306
8	Economie publique	120'400	8'000	-59'291
9	Finances et impôts	-15'436'500	-15'528'900	16'210'413
	Résultat (- : excédent revenus)	788'200	345'200	-176'359

Les commentaires dans le budget détaillé par fonction précisent cette analyse globale.

Investissements 2020

La planification des investissements 2020 montre des dépenses en très nette diminution par rapport à 2018, mais d'un montant comparable à celui du budget 2019, à un niveau relativement bas pour notre Commune.

La rénovation douce du bâtiment Croix 4 (salle des spectacles) est le projet majeur de l'exercice à venir. L'impact de ce projet est toutefois limité par le préfinancement accepté par votre Autorité, par les subventions du « Programme Bâtiments » et par une contribution du fonds communal de l'énergie pour les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique (isolation des combles, changement de fenêtres).

Par ailleurs, plusieurs projets touchent le réseau de desserte routière, le plus important étant la création d'un trottoir sur la Rue du Petit-Berne, dans le but d'améliorer la sécurité des piétons, notamment des élèves, qui transitent sur cet axe. L'arrêt de bus Collège Nord sera lui mis aux normes de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand), du 13 décembre 2002.

Tous les travaux menés dans le cadre de l'aménagement du territoire sont financés par la taxe d'équipement, à l'exception de la pose d'abris vélos dans la nouvelle conception de l'accès au site scolaire des Safrières, travaux menés en parallèle avec ceux du plan de quartier de La Possession.

Les dépenses d'investissements d'un peu plus de trois millions sont compensées par des recettes provenant de taxes, pour un peu plus de deux millions ; il reste à charge du ménage communal un montant de CHF 1'084'000.-.

Mécanismes de contrôle budgétaire et de frein à l'endettement

Le Règlement communal sur les finances RCF, du 26 septembre 2016, prévoit principalement deux mécanismes de contrôle, au niveau de l'équilibre budgétaire et de l'autofinancement.

Il stipule notamment, pour le premier, que le budget doit être équilibré ou que le Conseil général peut adopter un budget qui présente un excédent de charges pour autant que celui-ci soit couvert par l'excédent du bilan et n'excède pas 20% du capital propre du dernier exercice bouclé. Les chiffres dont nous disposons au titre du bilan sont ceux au 1^{er} janvier 2019.

L'analyse montre que l'excédent du bilan est le suivant (en milliers de francs) :

2999	Fortune nette au 1 ^{er} janvier 2019	14'444
-	Budget de l'exercice 2019	- 345
2999	Fortune présumée au 31 décembre 2019	14'099
-	Budget de l'exercice 2020 *	- 778
☒	Fortune présumée au 31 décembre 2020	13'321

Par ailleurs, le capital propre est constitué comme suit (en milliers de francs, sans les réserves de politique conjoncturelle et de fluctuation des valeurs, valeur au 1.1.2019) :

29000.02	Réserve Approvisionnement en eau	63
29000.03	Réserve Epuration des eaux	208
29000.04	Réserve Gaz	958
29000.0x	Réserve Gestion des déchets	- 90
29100.00	Réserve Places de stationnement	5
29100.01	Réserve Taxe d'équipement	4'524
29100.02	Fonds de réserve forestier	115
29000.01	Réserve Manifestations scolaires	39
29110.00	Réserve Fanfare L'Espérance	2
29990.00	Fortune	13'118
	Capital propre	19'833

Le déficit budgété pour 2020, mis en regard du capital propre, donne l'image suivante (en milliers de francs) :

	Capital propre	19'833
	20% du capital propre	3'967
	Résultat budgétisé pour 2020	- 778
☒	Différence 20% capital propre ./ budget	3'189

Le budget 2020 **remplit donc les deux conditions pour un budget déficitaire énoncées à l'art. 4 du RCF.**

En ce qui concerne **l'adéquation du budget des investissements avec les dispositions de l'art. 5 du RCF**, il convient tout d'abord de rappeler que ces dispositions mettent en lien la notion de taux d'endettement net et celle de degré d'autofinancement exigé. Les chiffres du bilan utilisés dans les calculs des indicateurs sont basés sur le dernier bouclement connu, au 31 décembre 2018. Une annexe dans cette brochure du budget 2020 présente le détail des divers indicateurs selon le mode de calcul de la Conférence des directeurs cantonaux des finances et son échelle d'appréciation des indicateurs.

En regard de l'art. 5 RCF, le **taux d'endettement net de 169%** implique que **100% du montant des investissements** soit financé par des moyens propres.

Le plan des intentions du Conseil communal pour les investissements 2020 présente un montant des dépenses nettes de CHF 1'084'000.-. Le degré d'autofinancement est le ratio de l'autofinancement et du montant précité. L'autofinancement est calculé comme suit :

	Solde du compte de résultats	-778'200
+	Amortissements du PA	1'919'600
+	Attributions aux fonds spéciaux	217'500
-	Prélèvement aux fonds spéciaux	-214'300
-	Prélèvement à la réserve réévaluation PA	-211'200
-	Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	0
	Autofinancement	933'400

Dans le calcul du degré d'autofinancement, il convient d'appliquer les dispositions de l'article 5, alinéa 1, lettre c, du Règlement communal des finances, qui prévoient que le montant des investissements doit être réduit d'un facteur de 0.85. Le montant des investissements atteint dès lors CHF 921'400.-. Le **degré d'autofinancement**, qui est le ratio « autofinancement » / « investissements » est donc de **101.30%**. Ce chiffre est **conforme aux dispositions de l'art. 5 du RCF**.

Indicateurs financiers

Les autres indicateurs financiers présentés dans cette brochure rappellent les diverses analyses menées au sein de la Commission financière, ou lors des débats au sein de votre Autorité sur les comptes et budgets des années passées ou dans le cadre des plans financiers qui ont

accompagné les derniers budgets. **L'endettement** de la Commune est **important** (indicateur h, dans l'annexe), même si le **poids de la charge financière** induite par la dette est **supportable** (indicateurs g et j). Cette dernière variante pourrait toutefois se dégrader si les taux d'intérêt venaient à augmenter ces prochains temps.

En ce sens, la ferme volonté de réduire le niveau d'endettement à un montant remboursable sur une génération doit sous-tendre la politique des autorités communales ces prochaines années, même si l'inclusion de notre bilan dans celui de la future Commune fusionnée, où tous les chiffres seront multipliés par 10, voire 12, *sauf celui de la dette*, pondérera l'importance de la dette dans l'appréciation de la santé financière de nos entités publiques.

Conclusions

Le passage au MCH2 fait petit à petit partie de l'histoire de la Commune. Les données à disposition (comptes 2017 et 2018 et budgets 2019 et 2020) permettent d'analyser la santé financière de la Commune et son évolution. En quinze ans, plusieurs dizaines de millions de francs ont été investis dans des projets nécessaires à augmenter l'attractivité de la Commune (Collège Safrières 2, ainsi que des bâtiments Cœurs grenadine, Il neige dans mon jardin et Juliette – extension du Collège Safrières 1 – évitement de Corcelles – transformation du bâtiment Petit-Berne 14) tout en assurant le bon fonctionnement de ses infrastructures (divers projets en relation avec le Plan général d'évacuation des eaux – routes). Peu à peu, la structure future du patrimoine construit se dessine, avec les travaux sur les cinq pôles de développement et la révision du plan d'aménagement local. Les services communaux fonctionnent généralement à la satisfaction des utilisateurs, même si des améliorations peuvent être apportées, par exemple au titre de la sécurité de proximité, remise en question par un fort tournus du personnel. Et ce dans un contexte fiscal où la charge sur le contribuable au niveau communal n'est pas excessive, même si elle est trop importante pour certains.

Le budget 2020 s'inscrit dans une politique de consolidation, après la longue période d'amélioration constante des infrastructures et des prestations, tout en recherchant la maîtrise des dépenses courantes de la Commune. Les premières prémisses d'un redressement de la situation au niveau de la dette se dessinent avec une forte réduction des investissements couplée

à un montant important consacré aux amortissements du patrimoine et une somme toujours plus forte destinée au remboursement partiel de quelques emprunts. La réforme cantonale de la fiscalité qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 met en péril le fragile équilibre budgétaire des dernières années ; une réflexion de fond sur les prestations communales et la charge fiscale nécessaire à la fourniture de ces prestations sera nécessaire au cas où le processus de fusion devait être reporté d'une législature.

En ce sens, le Conseil communal vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'adopter le budget 2020 tel qu'il a été discuté avec la Commission financière.

Corcelles, le 4 novembre 2019

Au nom du Conseil communal

Le rapporteur: Patrick Bourquin

Annexes:

- arrêté, projet
- annexe : information péréquation financière, réforme

BUDGET 2020 - ARRETE

Le Conseil général de Corcelles-Cormondrèche,

- vu le rapport du Conseil communal, du 4 novembre 2019,
- vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,
- sur la proposition du Conseil communal
après avoir entendu la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2020, qui comprend :

- a) le budget du **compte de résultats** qui se présente comme suit:

Charges d'exploitation	25'318'100
Revenus d'exploitation	-23'972'300
Résultat des activités d'exploitation	1'265'800

Charges financières	565'400
Revenus financiers	-841'400
Résultat provenant de financements	-276'400

Résultat opérationnel (excédent de charges)	989'400
---	----------------

Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	-211'200
Résultat extraordinaire	-211'200

Total du compte de résultats (excédent de charges)	778'200
--	----------------

- b) les **crédits d'investissements** autorisés selon les limites du frein à l'endettement, auxquels s'ajoutent ceux financés par des locations ou des taxes, qui se présentent comme suit :

Dépenses d'investissements	3'101'000
Recettes d'investissements	-2'017'000
Montant net des crédits d'investissements	1'084'000

Art. 2 Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 3 Il est transmis, avec un exemplaire du budget 2020, au Service des communes.

Corcelles, le 16 décembre 2019

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire

Le Président

Christophe Leclerc

Silvio Da Pare

Annexe au rapport 19.020, Budget 2020

PEREQUATION FINANCIERE INTERCOMMUNALE – REFORME

Les autorités cantonales ont voulu limiter l'impact des réformes fiscales sur les finances communales par une refonte de la péréquation financière intercommunale PFI. Les nouvelles dispositions de ce mécanisme d'équilibrage des finances communales concernent divers domaines et sont présentées, en résumé, ci-dessous.

PFI – éléments principaux

Les principaux points de la réforme 2020 de la péréquation financière intercommunale sont les suivants :

- abandon de l'indice de charges structurelles synthétique de l'actuelle péréquation des charges,
- intégration de 4 domaines de surcharges reconnus (éducation, structures d'accueil extrafamilial, routes et voies publiques, transports publics),
- transferts financiers intercommunaux sur les seuls domaines de l'éducation et des structures d'accueil extrafamilial,
- financement par l'Etat de la compensation des charges de centres urbains, avec une mesure transitoire jusqu'en 2023,
- introduction d'une allocation temporaire, jusqu'en 2021, pour les communes situées en altitude,
- aménagements annexes de la péréquation des ressources (effort péréquatif porté de 33.33% à 40%; fonds IPM réparti à raison de 67% à la commune-siège de l'entreprise et 33% réparti selon le nombre d'emplois).

Compensations dans le domaine de l'éducation

Les principes adoptés par le législateur cantonal sont les suivants :

- compensation limitée aux seules charges excédentaires liées au traitement des personnels enseignants (55% de ces charges assumées par les cercles scolaires),
- détermination de ces charges à l'échelle du cercle scolaire, selon le niveau d'organisation de l'école neuchâteloise depuis la réforme Harmos,
- participation égale de chaque Commune d'un même cercle scolaire au financement / au bénéfice du fonds,
- transferts financiers réalisés au niveau des communes.

Le Syndicat scolaire de l'éorén a décidé que la contribution de chaque Commune membre à la participation du cercle scolaire au fonds intercommunal devait être différenciée, et a introduit une « péréquation interne » au syndicat à ce titre. Jusqu'ici, la participation d'une Commune prenait en considération le nombre d'élèves, pondéré à 90%, et la population de cette Commune, pondérée à 10%. Les nouvelles règles donnent une pondération de 26.3% au nombre d'habitants et de 73.7% au nombre d'élèves. Notre Commune, qui a un fort ratio [nombre d'élèves] / [population], se voit avantagée par cette répartition des charges de la péréquation dans le domaine de l'éducation.

L'éorén participera pour un montant de près de 1.8 millions de francs au fonds de la péréquation dans le domaine de l'éducation, soit une charge de près de CHF 30.- par habitant. Seuls l'éorén et le cercle scolaire de CESCOLE sont contributeurs ce fonds, tous les autres cercles (Cerisiers, Jean-Jacques Rousseau, Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds et Le Locle) étant bénéficiaires de la péréquation dans ce domaine.

Compensation dans le domaine de l'accueil extrafamilial

Une deuxième compensation d'une surcharge structurelle concerne l'accueil extrafamilial. Les principes adoptés par le législateur cantonal sont les suivants :

- constat que le coût des structures d'accueil est assumé par les parents (39%), par l'Etat et les employeurs (fonds ad hoc, 25%) et par les Communes (35%),
- surcharges structurelles générées par l'offre dans les Communes,
- compensation des surcharges compensées à 80% en fonction du nombre de journées d'accueil facturées aux Communes – pour moitié – et en fonction de la population – pour l'autre moitié.

Ce système de péréquation nécessite des bases de la facturation aux parents par les Communes qui soient le plus harmonisées possibles. Or, l'analyse a montré d'importantes divergences entre les pratiques communales ; depuis plus de deux ans, la Commune participe très activement à un groupe de travail de l'Office des structures d'accueil de l'enfance dont l'objectif est l'harmonisation des pratiques de validation de la « capacité contributive » des parents.

Au vu de l'offre actuelle, la Commune est contributrice au niveau de l'accueil préscolaire (montant 2020 : CHF 56'000.-), et par contre bénéficiaire de la péréquation dans le domaine de l'accueil parascolaire (montant 2020 : CHF 10'900.-). Ceci est le reflet de l'offre dans la Commune.

Compensation des surcharges de centres urbains

Le législateur cantonal a voulu compenser les surcharges des Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans les domaines de la culture, des loisirs et des sports, pour les infrastructures d'intérêt cantonal, pour l'essentiel. Le financement assuré par l'Etat, à raison de 13 millions de francs pour la période 2020 à 2023, est alloué comme suit :

- 6 millions de francs répartis entre les Villes de La Chaux-de-Fonds et Le Locle, selon convention bilatérale,
- 6 millions de francs attribué à la Ville de Neuchâtel, charge à elle d'en attribuer 25%, soit 1.5 million, aux 3 syndicats intercommunaux du Théâtre régional de Neuchâtel, des Patinoires du Littoral et de l'Anneau d'athlétisme du Littoral,
- 1 million de francs attribué à la Ville de La Chaux-de-Fonds à titre temporaire.

Effets des mesures pour la Commune

Au moment du budget, sans avoir reçu la moindre facture au titre des mesures de péréquation dans divers domaines, ni avoir fait un bouclement complet des impôts réformés, il est difficile d'avoir une bonne image de l'image de la réforme de la fiscalité des personnes morales et physiques et de la péréquation financière.

Le tableau ci-dessous présente donc une liste peut-être non exhaustive des impacts financiers des deux réformes, sans toutefois tirer un bilan conclusif et définitif.

Mesures	Diminution de produits / Augmentation de charges	Diminution de charges / Augmentation de produits
Réforme de la fiscalité des personnes physiques	546'000.-	
Réforme de la fiscalité des personnes morales	182'000.-	
Réforme de la péréquation financière		445'000.-
Compensation des charges scolaires	132'400.-	
Compensation des charges accueil préscolaire	56'000.-	
Compensation des charges accueil parascolaire		10'900.-
Financement des syndicats SCL		45'000.-
Introduction impôt foncier personnes physiques ¹		285'000.-

La volonté du législateur cantonal était de compenser la diminution des recettes fiscales par un élargissement des impôts et une modification de la péréquation. A première vue, et sous peine de confirmer les premières évaluations par le bouclement des comptes des prochains exercices, la Commune perd, en 2020, l'équivalent d'un point d'impôt, et en 2021, l'équivalent

¹ sous réserve de la décision du Conseil général

de 2.5 points. Dans cette optique, l'introduction de l'impôt foncier pour les personnes physiques, selon les principes évoqués dans le rapport ci-dessus, prend une importance considérable dans la gestion financière des années futures.



Budget 2020

Compte de résultats	Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
Charges d'exploitation	25'238'100	24'889'700	348'400	22'929'972.96	2'308'127
30 Charges de personnel	4'497'700	4'147'700	350'000	3'240'598.60	1'257'101
31 Biens, services et charges d'expl.	4'872'400	4'718'500	153'900	4'271'591.26	600'809
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'919'600	1'916'700	2'900	1'739'216.40	180'384
35 Attributions aux fonds et financements spé..	217'500	123'000	94'500	201'412.63	16'087
36 Charges de transfert	11'850'900	12'047'400	-196'500	11'763'644.57	87'255
37 Subventions redistribuées	192'500	192'500	0	194'512.50	-2'013
39 Imputations internes	1'687'500	1'743'900	-56'400	1'518'997.00	168'503
Revenus d'exploitation	-23'972'300	-23'972'200	-100	-23'431'808.13	-540'492
40 Revenus fiscaux	-15'074'600	-15'315'800	241'200	-16'127'109.22	1'052'509
42 Taxes	-5'102'200	-4'782'200	-320'000	-4'583'561.82	-518'638
43 Revenus divers	-12'000	-32'200	20'200	-46'980.81	34'981
45 Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-214'300	-332'300	118'000	-95'431.34	-118'869
46 Revenus de transfert	-1'689'200	-1'573'300	-115'900	-860'441.00	-828'759
47 Subventions à redistribuer	-192'500	-192'500	0	-199'286.94	6'787
49 Imputations internes	-1'687'500	-1'743'900	56'400	-1'518'997.00	-168'503
Résultat des activités d'exploitation	1'265'800	917'500	348'300	-501'835.17	1'767'635
34 Charges financières	565'400	576'900	-11'500	585'623.03	-20'223
44 Revenus financiers	-841'800	-938'800	97'000	-859'567.57	17'768
Résultat provenant de financements	-276'400	-361'900	85'500	-273'944.54	-2'455
Résultat opérationnel	989'400	555'600	433'800	-775'779.71	1'765'180
38 Charges extraordinaires	0	119'500	-119'500	1'188'169.27	-1'188'169
48 Revenus extraordinaires	-211'200	-329'900	118'700	-588'748.72	377'549
Résultat extraordinaire	-211'200	-210'400	-800	599'420.55	-810'621
Total du compte de résultats	778'200	345'200	433'000	-176'359.16	954'559



Budget 2020

	Classification fonctionnelle	Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
	Administration Générale	1'526'300	1'441'700	84'600	1'435'346.91	90'953
	Charges	1'939'600	1'926'600	13'000	1'878'846.93	60'753
	Revenus	-413'300	-484'900	71'600	-443'500.02	30'200
01	Législatif et exécutif	310'300	296'300	14'000	293'614.68	16'685
	Charges	310'300	296'300	14'000	293'614.68	16'685
	Revenus	0	0	0	0.00	0
01100	Conseil général	36'700	36'200	500	30'321.85	6'378
30	Charges de personnel	17'700	17'700	0	16'875.00	825
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	15'000	15'000	0	16'875.00	-1'875
30100.00	Salaires du personnel	2'500	2'500	0		2'500
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	200	200	0		200
31	Biens, services et charges d'expl.	19'000	18'500	500	13'446.85	5'553
31020.00	Imprimés	3'500	3'000	500	3'321.85	178
31051.00	Frais de réception	3'000	3'000	0	486.45	2'514
31300.01	Frais postaux	500	500	0	430.20	70
31320.00	Révision des comptes communaux	12'000	12'000	0	9'208.35	2'792
01200	Conseil communal	273'600	260'100	13'500	263'292.83	10'307
30	Charges de personnel	243'100	239'600	3'500	250'156.15	-7'056
30000.01	Honoraires du Conseil communal	168'000	169'800	-1'800	168'000.00	0
30000.02	Jetons de présence du Conseil communal	42'000	35'000	7'000	44'116.30	-2'116
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	26'700	29'000	-2'300	32'036.55	-5'337
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	4'500	5'000	-500	5'325.90	-826
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	200	300	-100	220.15	-20
30592.00	Cotisations LAE	400	500	-100	457.25	-57
30953.00	Cotisations contrat-formation	1'300		1'300		1'300
31	Biens, services et charges d'expl.	30'500	20'500	10'000	13'136.68	17'363
31051.00	Frais de réception	30'000	20'000	10'000	13'136.68	16'863
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	500	500	0		500
02	Services généraux	1'216'000	1'145'400	70'600	1'141'732.23	74'268
	Charges	1'629'300	1'630'300	-1'000	1'585'232.25	44'068
	Revenus	-413'300	-484'900	71'600	-443'500.02	30'200
02100	Service financier	228'800	216'800	12'000	229'228.48	-428
31	Biens, services et charges d'expl.	268'300	220'800	47'500	287'515.60	-19'216
31300.07	Frais de poursuites	30'000	30'000	0	28'615.15	1'385
31300.08	Frais bancaires	8'000	5'000	3'000	6'445.34	1'555
31300.31	Prestations de services de tiers	15'000	2'000	13'000	20'695.99	-5'696
31331.00	Frais participation Bordereau Unique	63'300	58'500	4'800	63'300.00	0
31811.01	ADB, remises et NVA s. impôt PP	150'000	124'000	26'000	160'741.60	-10'742
31811.02	ADB, remises et NVA s. impôt PM	1'000	1'000	0		1'000
31811.03	ADB, remises et NVA, ISIS	1'000	300	700	1'585.94	-586
31900.00	Autres charges d'exploitation			0	6'131.58	-6'132
33	Amortissements du patrimoine administratif	211'200	210'400	800	211'200.00	0
33009.09	Amortissements supplém., réévaluation du patri..	211'200	210'400	800	211'200.00	0
42	Taxes	-39'500	-4'000	-35'500	-58'287.12	18'787
42100.01	Rappels Facturation SI et divers	-4'000	-3'500	-500	-4'082.60	83
42600.01	Remboursements frais de poursuites			0	-23'250.93	23'251
42600.91	Récupérations diverses	-500	-500	0	-87.34	-413
42900.01	Relances ADB, NVA & plus-values	-35'000		-35'000	-30'866.25	-4'134
48	Revenus extraordinaires	-211'200	-210'400	-800	-211'200.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-211'200	-210'400	-800	-211'200.00	0



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
02200	Administration (général)	909'800	849'400	60'400	803'758.73	106'041
30	Charges de personnel	780'900	754'500	26'400	676'200.55	104'699
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	12'000		12'000		12'000
30100.00	Salaires du personnel	593'300	586'500	6'800	539'811.80	53'488
30109.00	Remb. salaires personnel admin. et exploit.			0	-4'249.55	4'250
30300.00	Indemnité pour travailleurs temporaires	2'000	2'000	0		2'000
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	5'700	5'100	600	3'071.25	2'629
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	39'300	36'600	2'700	34'104.30	5'196
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	80'000	78'000	2'000	67'042.20	12'958
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	7'800	7'700	100	7'704.65	95
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	1'500	1'500	0	526.60	973
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	12'500	12'400	100	11'212.05	1'288
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	7'200	2'400	4'800	3'106.45	4'094
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	600	600	0	463.85	136
30592.00	Cotisations LAE	1'100	1'100	0	960.05	140
30953.00	Cotisations contrat-formation	3'500		3'500		3'500
30594.00	Cotisations patronales Pont AVS	8'400	9'600	-1'200	8'666.00	-266
30900.00	Formation et perfection. du personnel	5'000	10'000	-5'000	3'147.45	1'853
30990.00	Autres charges du personnel	1'000	1'000	0	633.45	367
31	Biens, services et charges d'expl.	199'700	188'300	11'400	188'106.33	11'594
31000.00	Matériel de bureau	6'000	6'000	0	5'907.00	93
31020.01	Photocopies	6'000	7'000	-1'000	5'671.52	328
31020.02	Publications et annonces	12'000	12'000	0	11'503.25	497
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	800	500	300	869.50	-70
31051.00	Frais de réception	500	500	0	85.00	415
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau	5'000	8'000	-3'000	9'149.30	-4'149
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	2'500	2'000	500	2'300.00	200
31300.01	Frais postaux	10'000	12'000	-2'000	7'781.30	2'219
31300.02	Téléphones	7'000	7'000	0	21'739.06	-14'739
31300.03	Prestation Santé et sécurité au travail	6'000	6'000	0	798.05	5'202
31300.04	Cotisations sociétés diverses	3'000	3'000	0	2'565.10	435
31332.00	Contrat de prestation informatique	88'800	78'000	10'800	74'450.95	14'349
31332.01	Frais de connexion au nœud cantonal (SIEN)	10'000	10'800	-800	10'938.10	-938
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	27'000	27'000	0	26'195.25	805
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	2'000	900	1'100	932.70	1'067
31500.00	Entretien mobilier	2'000	2'000	0		2'000
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	1'500	1'500	0		1'500
31510.02	Entretien véhicules	5'000	2'000	3'000	2'268.85	2'731
31700.00	Frais de déplacement	700	700	0	688.60	11
31810.00	Pertes sur créances effectives	3'000	500	2'500	3'401.43	-401
31920.01	Droits d'auteurs	400	400	0	317.75	82
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0	543.62	-44
33	Amortissements du patrimoine administratif	18'200	24'500	-6'300	36'162.05	-17'962
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	18'200	24'500	-6'300	36'162.05	-17'962
38	Charges extraordinaires		81'700	-81'700	18'562.70	-18'563
38100.00	Charges diverses extraordinaires		81'700	-81'700	18'562.70	-18'563
42	Taxes	-3'900	-3'900	0	-63'472.50	59'573
42100.00	Emoluments administratifs	-200	-200	0	-0.80	-199
42500.00	Ventes	-200	-200	0	-225.00	25
42600.00	Remboursements de tiers	-3'500	-3'500	0	-63'246.70	59'747
46	Revenus de transfert	-2'600		-2'600		-2'600
46110.08	Prestations contrat-formation	-2'600		-2'600		-2'600
48	Revenus extraordinaires		-81'700	81'700	-6'800.40	6'800
48300.00	Revenus divers extraordinaires		-81'700	81'700	-6'800.40	6'800
49	Imputations internes	-82'500	-114'000	31'500	-45'000.00	-37'500
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-37'500	-55'000	17'500		-37'500
49300.02	Imputation déchets entreprises	-1'000	-15'000	14'000	-1'000.00	0
49300.03	Frais administration eau	-22'000	-22'000	0	-22'000.00	0
49300.04	Frais administration gaz	-22'000	-22'000	0	-22'000.00	0



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
02900	Bureau communal, Croix 7	77'400	79'200	-1'800	108'745.02	-31'345
30	Charges de personnel	104'400	101'100	3'300	96'016.20	8'384
30100.00	Salaires du personnel	81'400	80'000	1'400	82'037.80	-638
30109.00	Remb. salaires personnel admin. et exploit.			0	-6'090.70	6'091
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	5'400	5'000	400	4'948.80	451
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	10'600	10'400	200	9'551.40	1'049
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	1'100	1'100	0	1'131.50	-32
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	300	200	100	77.45	223
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'800	1'700	100	1'621.35	179
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	1'000	400	600	440.25	560
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	100	100	0	67.25	33
30592.00	Cotisations LAE	200	200	0	139.10	61
30953.00	Cotisations contrat-formation	500		500		500
30594.00	Cotisations patronales Pont AVS	2'000	2'000	0	2'092.00	-92
31	Biens, services et charges d'expl.	25'500	25'500	0	50'457.82	-24'958
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	700	700	0	1'602.50	-903
31010.01	Produits de nettoyage	900	900	0	514.45	386
31200.01	Chauffage	11'000	11'000	0	10'848.45	152
31200.02	Electricité	3'500	3'500	0	2'691.10	809
31200.03	Eau	1'500	1'500	0	1'376.05	124
31200.04	Déchets	1'200	1'200	0	856.25	344
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	1'200	1'200	0	1'134.45	66
31440.00	Entretien bâtiment	5'500	5'500	0	31'434.57	-25'935
33	Amortissements du patrimoine administratif	21'100	23'500	-2'400	21'011.00	89
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	19'500	19'500	0	19'411.00	89
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	1'600	4'000	-2'400	1'600.00	0
44	Revenus financiers	-27'600	-24'900	-2'700	-24'740.00	-2'860
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-27'600	-24'900	-2'700	-24'740.00	-2'860
49	Imputations internes	-46'000	-46'000	0	-34'000.00	-12'000
49100.21	Imputations conciergerie	-46'000	-46'000	0	-34'000.00	-12'000



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
Ordre et sécurité publique		553'200	558'400	-5'200	520'215.91	32'984
Charges		722'100	719'800	2'300	653'246.41	68'854
Revenus		-168'900	-161'400	-7'500	-133'030.50	-35'870
11	Sécurité publique	177'100	154'500	22'600	73'559.48	103'541
Charges		288'100	265'500	22'600	146'771.58	141'328
Revenus		-111'000	-111'000	0	-73'212.10	-37'788
11100	Police de proximité	148'500	126'300	22'200	46'848.68	101'651
30	Charges de personnel	168'000	183'800	-15'800	109'006.30	58'994
30100.00	Salaires du personnel	125'800	137'300	-11'500	99'545.10	26'255
30109.00	Remb. salaires personnel admin. et exploit.			0	-16'695.00	16'695
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	900		900	756.00	144
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	8'400	8'600	-200	5'310.05	3'090
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	17'500	19'400	-1'900	12'837.25	4'663
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	1'700	1'800	-100	1'214.55	485
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	400	400	0	83.10	317
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	2'700	2'900	-200	1'739.70	960
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	1'600	600	1'000	472.05	1'128
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	200	200	0	71.90	128
30592.00	Cotisations LAE	300	300	0	149.05	151
30953.00	Cotisations contrat-formation	800		800		800
30594.00	Cotisations patronales Pont AVS	2'700	2'300	400	2'022.55	677
30900.00	Formation et perfection. du personnel	5'000	10'000	-5'000	1'500.00	3'500
31	Biens, services et charges d'expl.	51'500	53'500	-2'000	11'054.48	40'446
31000.00	Matériel de bureau	1'000	1'000	0	349.65	650
31010.03	Equipement	10'000	10'000	0	241.15	9'759
31010.04	Carburants	500	500	0	443.05	57
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	200	200	0		200
31051.00	Frais de réception	500	500	0		500
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau	2'000	2'000	0		2'000
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	2'500	2'500	0	384.60	2'115
31300.02	Téléphones	3'500	3'500	0	340.63	3'159
31300.10	Frais de surveillance	8'000	10'000	-2'000	4'600.15	3'400
31300.31	Prestations de services de tiers	17'100	17'100	0		17'100
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	1'200	1'200	0	1'118.30	82
31510.02	Entretien véhicules	3'000	3'000	0	1'183.80	1'816
31580.00	Entretien des immobilisations incorporelles	1'000	1'000	0	946.20	54
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0	1'446.95	-447
33	Amortissements du patrimoine administratif	40'000		40'000		40'000
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	40'000		40'000		40'000
42	Taxes	-61'000	-61'000	0	-30'753.00	-30'247
42500.11	Vente de vignettes annuelles	-22'000	-22'000	0		-22'000
42500.12	Vente de vignettes journalières	-3'000	-3'000	0		-3'000
42700.00	Amendes	-35'000	-35'000	0	-29'353.00	-5'647
42700.08	Dépôts de plaques d'immatriculation	-1'000	-1'000	0	-1'400.00	400
43	Revenus divers	-10'000	-10'000	0	-4'322.80	-5'677
43090.00	Travaux pour tiers	-10'000	-10'000	0	-4'322.80	-5'677
46	Revenus de transfert	-40'000	-40'000	0	-38'136.30	-1'864
46110.03	Dédommagements pour notifications poursuites	-40'000	-40'000	0	-38'136.30	-1'864
11200	Sécurité routière	28'600	28'200	400	26'710.80	1'889
30	Charges de personnel	27'600	27'200	400	26'710.80	889
30100.00	Salaires du personnel	24'200	24'200	0	23'155.25	1'045
30490.00	Autres allocations (p. ex., indemnités de piquet)			0	929.35	-929
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	1'600	1'600	0	1'542.70	57
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	400	400	0	352.50	48
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	100	100	0	24.50	76
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	600	600	0	505.50	95



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	300	100	200	137.35	163
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	100	100	0	20.75	79
30592.00	Cotisations LAE	100	100	0	42.90	57
30953.00	Cotisations contrat-formation	200		200		200
31	Biens, services et charges d'expl.	1'000	1'000	0		1'000
31010.03	Equipement	1'000	1'000	0		1'000
14	Questions juridiques	23'900	17'400	6'500	10'468.90	13'431
	Charges	79'300	65'300	14'000	67'787.30	11'513
	Revenus	-55'400	-47'900	-7'500	-57'318.40	1'918
14000	Questions juridiques	2'500	2'500	0	258.10	2'242
31	Biens, services et charges d'expl.	2'500	2'500	0	258.10	2'242
31320.01	Prestations de conseillers externes (juristes)	2'500	2'500	0	258.10	2'242
14010	Contrôle de l'habitant	-21'000	-20'000	-1'000	-18'932.95	-2'067
36	Charges de transfert	25'000	20'000	5'000	27'588.45	-2'588
36010.04	Documents d'identité - part Etat	25'000	20'000	5'000	27'588.45	-2'588
42	Taxes	-46'000	-40'000	-6'000	-46'521.40	521
42100.00	Emoluments administratifs	-46'000	-40'000	-6'000	-46'521.40	521
14020	Archivage	11'500	7'000	4'500	6'598.75	4'901
31	Biens, services et charges d'expl.	1'500	1'500	0	985.15	515
31010.02	Matériel d'archivage	1'500	1'500	0	985.15	515
36	Charges de transfert	10'000	5'500	4'500	5'613.60	4'386
36120.00	Archivage, notamment participation SIAR	10'000	5'500	4'500	5'613.60	4'386
14060	Office régional de l'état civil	30'900	27'900	3'000	22'545.00	8'355
36	Charges de transfert	40'300	35'800	4'500	33'342.00	6'958
36120.01	Participation office état civil de district	40'300	35'800	4'500	33'342.00	6'958
42	Taxes	-9'400	-7'900	-1'500	-10'797.00	1'397
42100.00	Emoluments administratifs	-9'400	-7'900	-1'500	-10'797.00	1'397
15	Service du feu	258'700	293'900	-35'200	259'000.53	-301
	Charges	258'700	293'900	-35'200	259'000.53	-301
	Revenus	0	0	0	0.00	0
15000	Service du feu	30'600	34'100	-3'500	27'144.45	3'456
30	Charges de personnel	12'000	15'000	-3'000	10'278.60	1'721
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	12'000	15'000	-3'000	10'278.60	1'721
31	Biens, services et charges d'expl.	18'600	19'100	-500	16'865.85	1'734
31000.00	Matériel de bureau	500	500	0	432.45	68
31300.01	Frais postaux		500	-500		0
31300.02	Téléphones	100	100	0	69.55	30
31510.03	Entretien des bornes hydrantes	18'000	18'000	0	16'363.85	1'636
15060	Service du feu, organisation régionale	228'100	259'800	-31'700	231'856.08	-3'756
36	Charges de transfert	228'100	259'800	-31'700	231'856.08	-3'756
36120.03	Part communale au Syndicat du feu	228'100	209'700	18'400	174'916.68	53'183
36120.17	ECAP - missions de secours		50'100	-50'100	56'939.40	-56'939



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
16	Défense	93'500	92'600	900	177'187.00	-83'687
	Charges	96'000	95'100	900	179'687.00	-83'687
	Revenus	-2'500	-2'500	0	-2'500.00	0
16100	Défense militaire	11'900	10'900	1'000	11'505.50	395
31	Biens, services et charges d'expl.	7'000	7'000	0	7'665.50	-666
31200.00	Eau, énergie, combustible	500	500	0	467.65	32
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	1'000	1'000	0	931.30	69
31440.01	Entretien Stand de tir	3'000	3'000	0	3'457.60	-458
31580.00	Entretien des immobilisations incorporelles	2'500	2'500	0	2'808.95	-309
33	Amortissements du patrimoine administratif	6'900	5'900	1'000	5'840.00	1'060
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	6'900	5'900	1'000	5'840.00	1'060
44	Revenus financiers	-2'000	-2'000	0	-2'000.00	0
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-2'000	-2'000	0	-2'000.00	0
16200	Protection civile	81'600	81'700	-100	165'681.50	-84'082
31	Biens, services et charges d'expl.	2'400	2'900	-500	3'359.50	-960
31200.00	Eau, énergie, combustible			0	157.40	-157
31200.02	Electricité	1'500	2'000	-500	1'975.40	-475
31300.02	Téléphones			0	151.50	-152
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	900	900	0	885.50	15
31440.01	Entretien Stand de tir			0	189.70	-190
33	Amortissements du patrimoine administratif	12'100	12'100	0	12'100.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	12'100	12'100	0	12'100.00	0
36	Charges de transfert	67'600	67'200	400	66'374.00	1'226
36110.20	Part au centre OPC (protection civile)	67'600	67'200	400	66'374.00	1'226
38	Charges extraordinaires			0	84'348.00	-84'348
38100.00	Charges diverses extraordinaires			0	84'348.00	-84'348
44	Revenus financiers	-500	-500	0	-500.00	0
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-500	-500	0	-500.00	0



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
Formation		7'220'600	7'105'700	114'900	7'432'304.13	-211'704
Charges		10'380'300	9'962'100	418'200	9'370'527.13	1'009'773
Revenus		-3'159'700	-2'856'400	-303'300	-1'938'223.00	-1'221'477
21	Scolarité obligatoire	7'152'500	7'044'000	108'500	7'363'218.13	-210'718
Charges		10'312'200	9'900'400	411'800	9'301'441.13	1'010'759
Revenus		-3'159'700	-2'856'400	-303'300	-1'938'223.00	-1'221'477
21110	Cycle 1	1'461'700	1'510'600	-48'900	1'545'022.90	-83'323
36	Charges de transfert	1'461'700	1'510'600	-48'900	1'464'943.10	-3'243
36120.05	Participation au Syndicat scolaire EOREN	1'461'700	1'510'600	-48'900	1'464'943.10	-3'243
38	Charges extraordinaires			0	160'963.75	-160'964
38100.00	Charges diverses extraordinaires			0	160'963.75	-160'964
48	Revenus extraordinaires			0	-80'883.95	80'884
48300.00	Revenus divers extraordinaires			0	-80'883.95	80'884
21200	Cycle 2	2'025'500	1'940'300	85'200	2'002'059.95	23'440
36	Charges de transfert	2'025'500	1'940'300	85'200	1'898'309.75	127'190
36120.05	Participation au Syndicat scolaire EOREN	2'025'500	1'940'300	85'200	1'898'309.75	127'190
38	Charges extraordinaires			0	208'542.25	-208'542
38100.00	Charges diverses extraordinaires			0	208'542.25	-208'542
48	Revenus extraordinaires			0	-104'792.05	104'792
48300.00	Revenus divers extraordinaires			0	-104'792.05	104'792
21300	Cycle 3	2'257'900	2'354'200	-96'300	2'384'578.30	-126'678
36	Charges de transfert	2'257'900	2'354'200	-96'300	2'261'450.30	-3'550
36120.05	Participation au Syndicat scolaire EOREN	2'257'900	2'354'200	-96'300	2'261'450.30	-3'550
38	Charges extraordinaires			0	248'397.00	-248'397
38100.00	Charges diverses extraordinaires			0	248'397.00	-248'397
48	Revenus extraordinaires			0	-125'269.00	125'269
48300.00	Revenus divers extraordinaires			0	-125'269.00	125'269
21700	Bâtiments en général	132'900	125'100	7'800	148'487.21	-15'587
30	Charges de personnel	478'600	423'600	55'000	433'611.40	44'989
30100.01	Salaires du personnel d'exploitation	371'400	327'700	43'700	339'306.30	32'094
30300.00	Indemnité pour travailleurs temporaires	5'000	3'000	2'000		5'000
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	1'900	9'400	-7'500	6'831.00	-4'931
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	24'600	20'400	4'200	21'637.60	2'962
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	43'800	39'300	4'500	40'008.30	3'792
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	5'400	3'900	1'500	4'947.90	452
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	1'000	900	100	338.55	661
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	7'800	6'900	900	7'089.35	711
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	4'500	1'400	3'100	1'923.90	2'576
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	400	300	100	293.35	107
30592.00	Cotisations LAE	700	600	100	608.05	92
30953.00	Cotisations contrat-formation	2'200		2'200		2'200
30594.00	Cotisations patronales Pont AVS	6'900	6'800	100	7'127.60	-228
30900.00	Formation et perfection. du personnel	3'000	3'000	0	442.65	2'557
30990.00	Autres charges du personnel			0	3'056.85	-3'057
31	Biens, services et charges d'expl.	1'500	1'500	0	875.81	624
31300.02	Téléphones	1'500	1'500	0	875.81	624
46	Revenus de transfert	-11'200		-11'200		-11'200



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
46110.08	Prestations contrat-formation	-11'200		-11'200		-11'200
49	Imputations internes	-336'000	-300'000	-36'000	-286'000.00	-50'000
49100.21	Imputations conciergerie	-336'000	-300'000	-36'000	-286'000.00	-50'000
21701	Collège Safrières 1, Avenue Beauregard 64a	49'100	46'700	2'400	1'296.58	47'803
31	Biens, services et charges d'expl.	52'000	56'900	-4'900	48'837.98	3'162
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'800	1'500	300	563.45	1'237
31010.01	Produits de nettoyage	1'500	1'500	0	1'402.30	98
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	3'000	3'000	0	4'526.45	-1'526
31200.01	Chauffage	15'000	19'000	-4'000	14'534.08	466
31200.02	Electricité	6'000	6'000	0	7'936.80	-1'937
31200.03	Eau	1'500	1'500	0		1'500
31200.04	Déchets	1'200	1'300	-100	856.25	344
31300.02	Téléphones		700	-700	190.10	-190
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	4'500	4'600	-100	5'137.85	-638
31440.00	Entretien bâtiment	15'000	15'000	0	11'083.20	3'917
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	2'500	2'800	-300	2'607.50	-108
33	Amortissements du patrimoine administratif	91'900	90'100	1'800	86'713.00	5'187
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	90'300	86'100	4'200	85'133.00	5'167
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	1'600	4'000	-2'400	1'580.00	20
39	Imputations internes	143'800	148'500	-4'700	147'100.00	-3'300
39100.21	Imputation conciergerie	56'000	50'000	6'000	59'000.00	-3'000
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	87'800	98'500	-10'700	88'100.00	-300
46	Revenus de transfert	-238'600	-248'800	10'200	-281'354.40	42'754
46120.01	éoren, loyer bâtiment	-238'600	-248'800	10'200	-281'354.40	42'754
21702	Collège Safrières 2, Avenue Beauregard 64 a	80'700	71'900	8'800	43'224.22	37'476
31	Biens, services et charges d'expl.	53'100	47'800	5'300	51'117.22	1'983
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	5'500	1'500	4'000	840.30	4'660
31010.01	Produits de nettoyage	2'000	2'000	0	1'392.80	607
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	2'800	2'600	200	3'282.80	-483
31200.01	Chauffage	12'000	12'000	0	11'613.42	387
31200.02	Electricité	4'000	3'000	1'000	3'935.30	65
31200.03	Eau	2'500	2'200	300	3'902.50	-1'403
31200.04	Déchets	2'500	2'500	0	2'209.60	290
31300.02	Téléphones		400	-400	321.70	-322
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	4'000	3'600	400	3'567.90	432
31440.00	Entretien bâtiment	15'000	15'000	0	17'366.70	-2'367
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	2'800	3'000	-200	2'684.20	116
33	Amortissements du patrimoine administratif	135'000	136'900	-1'900	134'867.00	133
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	133'700	133'700	0	133'623.00	77
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	1'300	3'200	-1'900	1'244.00	56
39	Imputations internes	176'800	186'200	-9'400	184'200.00	-7'400
39100.21	Imputation conciergerie	81'000	72'000	9'000	82'000.00	-1'000
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	95'800	114'200	-18'400	102'200.00	-6'400
44	Revenus financiers	-3'000	-4'000	1'000	-3'126.00	126
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-3'000	-4'000	1'000	-3'126.00	126
46	Revenus de transfert	-281'200	-295'000	13'800	-323'834.00	42'634
46120.01	éoren, loyer bâtiment	-281'200	-295'000	13'800	-323'834.00	42'634
21703	Ancienne halle, Croix 4	183'600	204'200	-20'600	353'654.09	-170'054
31	Biens, services et charges d'expl.	44'900	47'700	-2'800	54'929.99	-10'030
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	800	800	0	486.10	314
31010.01	Produits de nettoyage	800	800	0	911.30	-111
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	500	500	0	400.00	100



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
31200.01	Chauffage	21'000	22'000	-1'000	22'117.46	-1'117
31200.02	Electricité	3'000	3'000	0	3'017.70	-18
31200.03	Eau	1'500	1'000	500	3'668.45	-2'168
31200.04	Déchets	500	500	0	171.25	329
31300.02	Téléphones			0	151.50	-152
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	3'300	3'100	200	3'102.15	198
31440.00	Entretien bâtiment	10'500	15'500	-5'000	20'904.08	-10'404
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	3'000	500	2'500		3'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	50'800	39'400	11'400	35'603.00	15'197
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	48'200	33'100	15'100	33'099.00	15'101
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	2'600	6'300	-3'700	2'504.00	96
38	Charges extraordinaires			0	200'000.00	-200'000
3893001	Préfinancement d'investissements			0	200'000.00	-200'000
39	Imputations internes	88'900	122'100	-33'200	123'500.00	-34'600
39100.21	Imputation conciergerie	56'000	50'000	6'000	59'000.00	-3'000
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	32'900	72'100	-39'200	64'500.00	-31'600
44	Revenus financiers	-1'000	-5'000	4'000	-13'232.50	12'233
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-1'000	-5'000	4'000	-13'232.50	12'233
46	Revenus de transfert			0	-47'146.40	47'146
46120.01	éoren, loyer bâtiment			0	-47'146.40	47'146
21704	Halle sports (Roméo), Cudeau-du-Haut 1	152'400	152'800	-400	143'200.73	9'199
31	Biens, services et charges d'expl.	30'500	30'300	200	31'765.93	-1'266
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	800	800	0	218.25	582
31010.01	Produits de nettoyage	1'000	1'500	-500	1'284.80	-285
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	500	500	0	368.35	132
31200.01	Chauffage	7'500	7'000	500	8'429.60	-930
31200.02	Electricité	5'000	5'000	0	3'709.85	1'290
31200.03	Eau	2'300	2'300	0	2'196.20	104
31200.04	Déchets	500	500	0	342.50	158
31300.02	Téléphones			0	151.50	-152
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	4'900	4'700	200	4'585.05	315
31440.00	Entretien bâtiment	7'500	7'500	0	10'479.83	-2'980
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	500	500	0		500
33	Amortissements du patrimoine administratif	80'900	80'900	0	80'900.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	80'900	80'900	0	80'900.00	0
39	Imputations internes	143'900	155'100	-11'200	153'000.00	-9'100
39100.21	Imputation conciergerie	56'000	50'000	6'000	59'000.00	-3'000
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	87'900	105'100	-17'200	94'000.00	-6'100
44	Revenus financiers	-37'000	-45'000	8'000	-46'690.00	9'690
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-37'000	-45'000	8'000	-46'690.00	9'690
46	Revenus de transfert	-65'900	-68'500	2'600	-75'775.20	9'875
46120.01	éoren, loyer bâtiment	-65'900	-68'500	2'600	-75'775.20	9'875
21705	CAD, Safrières 2	-3'600	-13'400	9'800	15'143.53	-18'744
31	Biens, services et charges d'expl.	61'000	59'000	2'000	79'093.53	-18'094
31200.00	Eau, énergie, combustible	45'000	45'000	0	55'357.58	-10'358
31440.00	Entretien bâtiment	1'000	1'000	0	866.10	134
31500.01	Entretien matériel et machines			0	10'617.35	-10'617
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	15'000	13'000	2'000	12'252.50	2'748
33	Amortissements du patrimoine administratif	16'400	17'600	-1'200	16'355.00	45
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	16'400	17'600	-1'200	16'355.00	45
39	Imputations internes	4'000	4'000	0	3'000.00	1'000
39100.21	Imputation conciergerie	4'000	4'000	0	3'000.00	1'000



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
42	Taxes	-85'000	-94'000	9'000	-83'305.00	-1'695
42500.00	Ventes	-85'000	-94'000	9'000	-83'305.00	-1'695
21706	Salle sports (Juliette), Croix 4a	210'900	75'200	135'700	145'969.93	64'930
31	Biens, services et charges d'expl.	34'600	27'200	7'400	21'080.13	13'520
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	800	800	0	959.70	-160
31010.01	Produits de nettoyage	1'000	1'000	0	401.90	598
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	3'000	1'000	2'000	3'725.05	-725
31200.01	Chauffage	10'000	10'000	0	762.00	9'238
31200.02	Electricité	3'000	3'000	0	2'213.30	787
31200.03	Eau	2'500	2'500	0	678.93	1'821
31200.04	Déchets	1'500	1'000	500		1'500
31300.02	Téléphones	600	600	0		600
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	5'000	4'300	700	5'276.95	-277
31440.00	Entretien bâtiment	4'000	3'000	1'000	7'062.30	-3'062
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	3'200		3'200		3'200
33	Amortissements du patrimoine administratif	257'500	210'900	46'600	83'957.00	173'543
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	257'500	210'900	46'600	83'957.00	173'543
39	Imputations internes	204'500	120'100	84'400	55'500.00	149'000
39100.21	Imputation conciergerie	56'000		56'000		56'000
39100.51	Imputation conciergerie		50'000	-50'000		0
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	148'500	70'100	78'400	55'500.00	93'000
44	Revenus financiers	-7'500	-12'000	4'500		-7'500
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-7'500	-12'000	4'500		-7'500
46	Revenus de transfert	-278'200	-271'000	-7'200	-14'567.20	-263'633
46120.01	éoren, loyer bâtiment	-278'200	-271'000	-7'200	-14'567.20	-263'633
21800	Subventions de l'accueil parascolaire	439'300	389'500	49'800	388'992.95	50'307
36	Charges de transfert	439'300	389'500	49'800	388'992.95	50'307
36360.01	Subventions de l'accueil parascolaire, cycle 1	318'200	290'000	28'200	289'548.85	28'651
36360.02	Subventions de l'accueil parascolaire, cycle 2	121'100	99'500	21'600	99'444.10	21'656
21801	Les Coeurs grenadine, Av. Beauregard 62	-5'000	-6'800	1'800	22'318.25	-27'318
31	Biens, services et charges d'expl.	22'600	21'100	1'500	23'236.25	-636
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	800	800	0	178.15	622
31010.01	Produits de nettoyage	800	800	0	545.60	254
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	1'500	1'000	500	862.80	637
31200.01	Chauffage	3'500	3'000	500	3'812.40	-312
31200.02	Electricité	4'000	4'000	0	3'498.35	502
31200.03	Eau	2'000	2'000	0	2'122.60	-123
31200.04	Déchets	1'300	1'300	0	856.25	444
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	1'700	1'700	0	1'675.90	24
31440.00	Entretien bâtiment	3'500	3'000	500	6'315.95	-2'816
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	3'500	3'500	0	3'368.25	132
33	Amortissements du patrimoine administratif	66'900	66'900	0	66'846.00	54
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	66'900	66'900	0	66'846.00	54
39	Imputations internes	37'900	46'600	-8'700	63'600.00	-25'700
39100.21	Imputation conciergerie			0	17'000.00	-17'000
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	37'900	46'600	-8'700	46'600.00	-8'700
44	Revenus financiers	-132'400	-141'400	9'000	-131'364.00	-1'036
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-132'400	-141'400	9'000	-131'364.00	-1'036
21802	Le Chaudron Magique	-58'800	34'700	-93'500	48'230.80	-107'031



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
30	Charges de personnel	811'500	695'100	116'400	400.80	811'099
30100.00	Salaires du personnel	628'500	547'100	81'400	400.80	628'099
30109.00	Remb. salaires personnel admin. et exploit.		-3'000	3'000		0
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	9'000	11'100	-2'100		9'000
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	41'100	34'600	6'500		41'100
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	74'300	63'000	11'300		74'300
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	10'300	6'200	4'100		10'300
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	1'600	1'400	200		1'600
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	13'100	11'500	1'600		13'100
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	7'600	2'800	4'800		7'600
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	600	500	100		600
30592.00	Cotisations LAE	1'200	1'000	200		1'200
30953.00	Cotisations contrat-formation	3'700		3'700		3'700
30594.00	Cotisations patronales Pont AVS	7'500	7'400	100		7'500
30900.00	Formation et perfection. du personnel	8'000	8'000	0		8'000
30990.00	Autres charges du personnel	5'000	3'500	1'500		5'000
31	Biens, services et charges d'expl.	346'500	321'500	25'000		346'500
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	6'000	6'000	0		6'000
31010.07	Articles d'hygiène	1'300	1'300	0		1'300
31020.02	Publications et annonces	2'000	4'000	-2'000		2'000
31040.01	Matériel éducatif, jeux et frais d'animation	15'000	15'000	0		15'000
31050.00	Denrées alimentaires	147'000	145'000	2'000		147'000
31300.02	Téléphones	7'500	7'000	500		7'500
31300.08	Frais bancaires		1'000	-1'000		0
31500.00	Entretien mobilier	10'000	400	9'600		10'000
31530.00	Entretien de matériel informatique	13'100	9'000	4'100		13'100
31580.01	Frais de nettoyage (vaisselle)	31'200	20'400	10'800		31'200
31600.00	Loyers	96'400	95'400	1'000		96'400
31600.01	Charges	16'000	16'000	0		16'000
31810.00	Pertes sur créances effectives	1'000	1'000	0		1'000
38	Charges extraordinaires			0	47'830.00	-47'830
38100.00	Charges diverses extraordinaires			0	47'830.00	-47'830
39	Imputations internes	66'500	84'000	-17'500		66'500
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	37'500	55'000	-17'500		37'500
39100.21	Imputation conciergerie	29'000	29'000	0		29'000
42	Taxes	-571'300	-492'800	-78'500		-571'300
42100.00	Emoluments administratifs	-7'700	-7'700	0		-7'700
42100.01	Rappels Facturation SI et divers	-600	-600	0		-600
42400.21	Contributions des parents, parascolaire 1	-404'000	-333'200	-70'800		-404'000
42400.22	Contributions des parents, parascolaire 2	-159'000	-151'300	-7'700		-159'000
43	Revenus divers		-2'200	2'200		0
43090.01	Autres revenus d'exploitation		-2'200	2'200		0
46	Revenus de transfert	-677'800	-570'900	-106'900		-677'800
46110.08	Prestations contrat-formation	-13'800		-13'800		-13'800
46300.00	Subventions de la Confédération	-4'000		-4'000		-4'000
46310.00	Subventions des cantons et des concordats	-255'000	-223'900	-31'100		-255'000
46320.21	Dédommagement des communes, para 1	-288'000	-239'000	-49'000		-288'000
46320.22	Dédommagement des communes, para 2	-117'000	-108'000	-9'000		-117'000
49	Imputations internes	-34'200		-34'200		-34'200
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-34'200		-34'200		-34'200
21803	Cuisine communale, Croix 1	43'100	33'800	9'300	22'279.34	20'821
30	Charges de personnel	256'900	197'400	59'500	193'009.10	63'891
30100.00	Salaires du personnel	192'500	150'400	42'100	149'020.35	43'480
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	6'500	3'700	2'800	6'449.20	51
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	12'800	9'400	3'400	9'576.90	3'223
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	23'700	18'500	5'200	17'391.50	6'309
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	7'100	5'600	1'500	2'189.60	4'910
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	500	400	100	149.65	350
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	4'100	3'200	900	3'138.10	962



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	2'400	700	1'700	851.65	1'548
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	200	200	0	130.05	70
30592.00	Cotisations LAE	400	300	100	268.90	131
30953.00	Cotisations contrat-formation	1'200		1'200		1'200
30594.00	Cotisations patronales Pont AVS	3'500	3'000	500	3'093.20	407
30900.00	Formation et perfection. du personnel	2'000	2'000	0	750.00	1'250
31	Biens, services et charges d'expl.	178'200	142'200	36'000	131'809.44	46'391
31000.00	Matériel de bureau	500		500	3.95	496
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	5'000	13'000	-8'000	6'246.25	-1'246
31010.01	Produits de nettoyage	2'000	2'000	0	1'469.87	530
31050.00	Denrées alimentaires	142'000	100'000	42'000	103'623.82	38'376
31200.00	Eau, énergie, combustible	600	600	0		600
31200.02	Electricité	4'000	4'000	0		4'000
31200.04	Déchets	2'000	2'000	0		2'000
31300.08	Frais bancaires			0	5.00	-5
31300.31	Prestations de services de tiers	2'000	1'600	400	1'530.40	470
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	7'000	5'000	2'000	5'765.00	1'235
31600.00	Loyers	13'100	13'100	0	13'100.00	0
31990.00	Autres charges d'exploitation		900	-900	65.15	-65
42	Taxes	-392'000	-305'800	-86'200	-302'539.20	-89'461
42500.21	Vente de repas	-355'200	-266'800	-88'400	-276'539.20	-78'661
42500.22	Prestations liées à la vente de repas	-28'800	-31'200	2'400	-26'000.00	-2'800
42500.23	Prestations diverses de la cuisine (matériel)	-8'000	-7'800	-200		-8'000
21804	Table de midi	60'600	0	60'600	0.00	60'600
31	Biens, services et charges d'expl.	26'400		26'400		26'400
31040.01	Matériel éducatif, jeux et frais d'animation	500		500		500
31050.00	Denrées alimentaires	22'000		22'000		22'000
31440.00	Entretien bâtiment	2'700		2'700		2'700
31600.00	Loyers	1'200		1'200		1'200
39	Imputations internes	34'200		34'200		34'200
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	34'200		34'200		34'200
21920	Ecoles obligatoires, autres	122'200	125'200	-3'000	98'759.35	23'441
30	Charges de personnel	13'400	6'000	7'400	3'562.50	9'838
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	6'000	6'000	0	3'562.50	2'438
30100.00	Salaires du personnel	6'000		6'000		6'000
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	700		700		700
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	100		100		100
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	200		200		200
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	100		100		100
30592.00	Cotisations LAE	100		100		100
30953.00	Cotisations contrat-formation	200		200		200
31	Biens, services et charges d'expl.	116'200	119'200	-3'000	113'540.95	2'659
31030.01	Bibliothèques de classe	2'200	2'200	0	2'200.00	0
31051.00	Frais de réception	1'000	1'000	0	1'992.05	-992
31300.21	Orthophonie, logopédie	4'000	8'000	-4'000	2'238.00	1'762
31300.22	Abonnements TransN - écoles	100'000	93'000	7'000	85'665.00	14'335
31300.23	Manifestations scolaires	6'000	6'000	0	11'013.10	-5'013
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	1'000	1'000	0	32.80	967
31710.00	Courses scolaires, camps, journées sports	2'000	8'000	-6'000	10'400.00	-8'400
42	Taxes	-7'400		-7'400		-7'400
42400.00	Taxes d'util. et taxes pour prest. de serv.	-7'400		-7'400		-7'400
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux			0	-6'844.10	6'844
45110.00	Prélèvements sur les fonds du capital propre			0	-6'844.10	6'844
48	Revenus extraordinaires			0	-11'500.00	11'500
48300.00	Revenus divers extraordinaires			0	-11'500.00	11'500



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
23	Formation professionnelle initiale	67'600	61'200	6'400	69'086.00	-1'486
	Charges	67'600	61'200	6'400	69'086.00	-1'486
	Revenus	0	0	0	0.00	0
23000	Formation professionnelle initiale	67'600	61'200	6'400	69'086.00	-1'486
36	Charges de transfert	67'600	61'200	6'400	69'086.00	-1'486
36110.04	Bourses d'étude	54'100	52'200	1'900	53'336.00	764
36140.00	Académie de Meuron (Lycée artistique)	13'500	9'000	4'500	15'750.00	-2'250
29	Formation, autres	500	500	0	0.00	500
	Charges	500	500	0	0.00	500
	Revenus	0	0	0	0.00	0
29900	Formation, autres	500	500	0	0.00	500
36	Charges de transfert	500	500	0		500
36371.00	Orientation professionnelle	500	500	0		500



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
Culture, Sports, Loisirs et Eglises		637'400	646'200	-8'800	664'354.36	-26'954
Charges		639'700	648'500	-8'800	668'699.36	-28'999
Revenus		-2'300	-2'300	0	-4'345.00	2'045
31	Héritage culturel	72'900	71'700	1'200	71'688.00	1'212
Charges		73'400	72'200	1'200	71'688.00	1'712
Revenus		-500	-500	0	0.00	-500
31100	Musées et arts plastiques	2'200	2'200	0	2'133.45	67
36	Charges de transfert	2'200	2'200	0	2'133.45	67
36360.03	Subvention au Musée de la Vigne et du Vin	2'200	2'200	0	2'133.45	67
31200	Conservation des monuments (Temple)	70'700	69'500	1'200	69'554.55	1'145
31	Biens, services et charges d'expl.	14'800	14'500	300	15'209.55	-410
31200.01	Chauffage	3'000	3'000	0	1'827.00	1'173
31200.02	Electricité	5'000	5'000	0	8'194.65	-3'195
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	2'100	2'100	0	2'026.65	73
31440.00	Entretien bâtiment	4'000	3'700	300	2'568.90	1'431
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	700	700	0	592.35	108
33	Amortissements du patrimoine administratif	37'400	38'500	-1'100	37'345.00	55
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	37'400	38'500	-1'100	37'345.00	55
39	Imputations internes	19'000	17'000	2'000	17'000.00	2'000
39100.21	Imputation conciergerie	19'000	17'000	2'000	17'000.00	2'000
44	Revenus financiers	-500	-500	0		-500
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-500	-500	0		-500
32	Culture, autres	212'300	217'400	-5'100	218'708.99	-6'409
Charges		212'300	217'400	-5'100	221'853.99	-9'554
Revenus		0	0	0	-3'145.00	3'145
32100	Bibliothèque	71'300	62'400	8'900	66'674.19	4'626
30	Charges de personnel	55'200	46'800	8'400	55'116.65	83
30100.00	Salaires du personnel	43'400	37'300	6'100	44'910.75	-1'511
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	2'900	2'400	500	2'776.15	124
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	5'600	4'800	800	5'032.10	568
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	600	500	100	630.30	-30
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	200	100	100	43.15	157
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'000	800	200	909.65	90
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	600	200	400	244.70	355
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	100	100	0	37.70	62
30592.00	Cotisations LAE	100	100	0	77.75	22
30953.00	Cotisations contrat-formation	300		300		300
30594.00	Cotisations patronales Pont AVS	400	500	-100	454.40	-54
31	Biens, services et charges d'expl.	15'700	15'200	500	14'302.54	1'397
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'000	2'000	0	1'080.15	920
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	9'000	9'000	0	9'093.72	-94
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau	2'500	2'000	500		2'500
31300.02	Téléphones	400	400	0	11.27	389
31530.00	Entretien de matériel informatique	1'800	1'800	0	4'117.40	-2'317
36	Charges de transfert	400	400	0	400.00	0
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	400	400	0	400.00	0
43	Revenus divers			0	-2'475.00	2'475
43090.00	Travaux pour tiers			0	-2'475.00	2'475
48	Revenus extraordinaires			0	-670.00	670



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
48300.00	Revenus divers extraordinaires			0	-670.00	670
32200	Concerts et théâtre (général)	104'200	125'000	-20'800	123'356.56	-19'157
36	Charges de transfert	104'200	125'000	-20'800	123'356.56	-19'157
36120.06	Syndicat du Théâtre régional (Passage)	104'200	125'000	-20'800	123'356.56	-19'157
32900	Culture, autres	36'800	30'000	6'800	28'678.24	8'122
30	Charges de personnel	5'000	5'000	0	2'695.00	2'305
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	5'000	5'000	0	2'695.00	2'305
31	Biens, services et charges d'expl.	16'800	16'000	800	14'951.24	1'849
31050.00	Denrées alimentaires	3'200	2'000	1'200	3'451.59	-252
31051.00	Frais de réception	600	500	100	692.25	-92
31051.01	Frais de réception (nouveau citoyens)	2'500	3'500	-1'000	1'064.00	1'436
31051.02	Fête nationale	8'000	9'000	-1'000	6'367.25	1'633
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	2'500	1'000	1'500	3'376.15	-876
36	Charges de transfert	15'000	9'000	6'000	11'032.00	3'968
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	15'000	9'000	6'000	11'032.00	3'968
33	Médias	8'000	8'000	0	7'437.60	562
	Charges	8'000	8'000	0	7'437.60	562
	Revenus	0	0	0	0.00	0
33100	Communication (Site Internet, applications)	4'000	4'000	0	3'437.60	562
31	Biens, services et charges d'expl.	4'000	4'000	0	3'437.60	562
31300.31	Prestations de services de tiers	4'000	4'000	0	3'437.60	562
33110	Publications	4'000	4'000	0	4'000.00	0
31	Biens, services et charges d'expl.	4'000	4'000	0	4'000.00	0
31020.02	Publications et annonces	4'000	4'000	0	4'000.00	0
34	Sports et loisirs	326'200	331'100	-4'900	340'519.77	-14'320
	Charges	328'000	332'900	-4'900	341'719.77	-13'720
	Revenus	-1'800	-1'800	0	-1'200.00	-600
34100	Sports (général)	263'200	267'100	-3'900	272'862.52	-9'663
31	Biens, services et charges d'expl.	57'900	44'900	13'000	44'670.02	13'230
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures		500	-500	76.60	-77
31051.00	Frais de réception		2'000	-2'000	138.00	-138
31200.01	Chauffage	3'000	2'500	500	2'071.15	929
31200.03	Eau	8'000	6'000	2'000	10'967.50	-2'968
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	900	900	0	825.85	74
31400.00	Entretien de terrains (football)	30'000	30'000	0	25'411.62	4'588
31440.00	Entretien bâtiment	16'000	3'000	13'000	5'179.30	10'821
33	Amortissements du patrimoine administratif	27'900	27'900	0	27'857.00	43
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	27'900	27'900	0	27'857.00	43
36	Charges de transfert	136'200	153'100	-16'900	157'421.35	-21'221
36120.07	Syndicat d'athlétisme (SIAALN)	21'000	22'300	-1'300	22'805.30	-1'805
36120.08	Syndicat des Patinoires du Littoral	93'200	109'000	-15'800	113'406.50	-20'207
36120.14	Part communale association Skatepark	2'000	1'800	200	1'734.25	266
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	20'000	20'000	0	19'475.30	525
38	Charges extraordinaires			0	1'114.15	-1'114
38100.00	Charges diverses extraordinaires			0	1'114.15	-1'114



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
39	Imputations internes	43'000	43'000	0	43'000.00	0
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	43'000		43'000		43'000
39100.21	Imputation conciergerie		43'000	-43'000	43'000.00	-43'000
44	Revenus financiers	-1'800	-1'800	0	-1'200.00	-600
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-1'800	-1'800	0	-1'200.00	-600
34200	Loisirs (général)	63'000	64'000	-1'000	67'657.25	-4'657
31	Biens, services et charges d'expl.	28'000	30'000	-2'000	33'657.25	-5'657
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures		2'000	-2'000	2'260.00	-2'260
31400.01	Espaces verts - Nature en ville	18'000	13'000	5'000	22'862.15	-4'862
31590.00	Entretien d'autres biens meublés (places de jeux)	10'000	15'000	-5'000	8'535.10	1'465
39	Imputations internes	35'000	34'000	1'000	34'000.00	1'000
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	35'000		35'000		35'000
39100.21	Imputation conciergerie		34'000	-34'000	34'000.00	-34'000
35	Eglises et affaires religieuses	18'000	18'000	0	26'000.00	-8'000
	Charges	18'000	18'000	0	26'000.00	-8'000
	Revenus	0	0	0	0.00	0
35000	Paroisse protestante	10'000	10'000	0	9'000.00	1'000
36	Charges de transfert	10'000	10'000	0	9'000.00	1'000
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	10'000	10'000	0	9'000.00	1'000
35010	Eglise catholique	8'000	8'000	0	17'000.00	-9'000
36	Charges de transfert	8'000	8'000	0	17'000.00	-9'000
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	8'000	8'000	0	17'000.00	-9'000



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
Santé		190'300	187'800	2'500	193'595.55	-3'296
Charges		190'300	187'800	2'500	193'595.55	-3'296
Revenus		0	0	0	0.00	0
41	Foyers pour personnes âgées	3'000	3'000	0	3'000.00	0
Charges		3'000	3'000	0	3'000.00	0
Revenus		0	0	0	0.00	0
41200	Foyers pour personnes âgées	3'000	3'000	0	3'000.00	0
36	Charges de transfert	3'000	3'000	0	3'000.00	0
36350.00	Dons et subventions	3'000	3'000	0	3'000.00	0
42	Soins ambulatoires	183'300	180'000	3'300	174'606.55	8'693
Charges		183'300	180'000	3'300	174'606.55	8'693
Revenus		0	0	0	0.00	0
42200	Services de sauvetage	183'300	180'000	3'300	174'606.55	8'693
36	Charges de transfert	183'300	180'000	3'300	174'606.55	8'693
36120.17	ECAP - missions de secours	2'000		2'000		2'000
36120.19	Part communale service d'ambulances	181'300	180'000	1'300	174'606.55	6'693
43	Prévention de la santé	0	0	0	14'285.00	-14'285
Charges		0	0	0	14'285.00	-14'285
Revenus		0	0	0	0.00	0
43300	Service médical des écoles	0	0	0	12'365.00	-12'365
31	Biens, services et charges d'expl.			0	12'365.00	-12'365
31302.01	Médecine scolaire			0	12'365.00	-12'365
43310	Service dentaire scolaire	0	0	0	1'920.00	-1'920
31	Biens, services et charges d'expl.			0	1'920.00	-1'920
31302.04	Prophylaxie dentaire			0	1'920.00	-1'920
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	4'000	4'800	-800	1'704.00	2'296
Charges		4'000	4'800	-800	1'704.00	2'296
Revenus		0	0	0	0.00	0
49000	Santé publique, autres	4'000	4'800	-800	1'704.00	2'296
31	Biens, services et charges d'expl.	4'000	4'800	-800	1'704.00	2'296
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	1'000	500	500		1'000
31300.00	Prestations - Pro Juventute, lettre aux familles	2'000	1'800	200	1'276.00	724
31320.03	Prestations de spécialistes externes	1'000	2'500	-1'500	428.00	572



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
Sécurité sociale		3'036'300	2'997'300	39'000	2'968'971.26	67'329
Charges		3'178'900	3'135'900	43'000	3'114'116.01	64'784
Revenus		-142'600	-138'600	-4'000	-145'144.75	2'545
51	Maladie et accident	780'100	725'400	54'700	742'043.00	38'057
Charges		780'100	725'400	54'700	742'043.00	38'057
Revenus		0	0	0	0.00	0
51200	Réductions de primes	780'100	725'400	54'700	742'043.00	38'057
36	Charges de transfert	780'100	725'400	54'700	742'043.00	38'057
36110.02	Subsides LAMal	780'100	725'400	54'700	742'043.00	38'057
53	Vieillesse et survivants	1'600	1'600	0	1'510.20	90
Charges		1'600	1'600	0	1'510.20	90
Revenus		0	0	0	0.00	0
53300	Prestations aux retraités	1'600	1'600	0	1'510.20	90
30	Charges de personnel	1'600	1'600	0	1'510.20	90
30490.00	Autres allocations (p. ex., indemnités de piquet)	1'600	1'600	0	1'510.20	90
54	Famille et jeunesse	579'500	596'900	-17'400	597'351.46	-17'851
Charges		722'100	735'500	-13'400	742'496.21	-20'396
Revenus		-142'600	-138'600	-4'000	-145'144.75	2'545
54100	Allocations familiales	62'400	61'700	700	59'376.00	3'024
36	Charges de transfert	62'400	61'700	700	59'376.00	3'024
36110.09	Alloc. familiales pers. sans activité lucrative	62'400	61'700	700	59'376.00	3'024
54300	Avances et recouvr. pensions alim.	7'600	10'000	-2'400	1'791.00	5'809
36	Charges de transfert	7'600	10'000	-2'400	1'791.00	5'809
36110.14	Avances sur contributions d'entretien	7'600	10'000	-2'400	1'791.00	5'809
54400	Protection de la jeunesse (général)	76'500	76'500	0	72'840.35	3'660
30	Charges de personnel	5'000	5'000	0	1'680.00	3'320
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	5'000	5'000	0	1'680.00	3'320
36	Charges de transfert	71'500	71'500	0	71'160.35	340
36360.04	Subvention Parlement & Conseil des Jeunes	3'500	3'500	0	3'160.35	340
36360.05	Subventions Jeunesse de la Côte	68'000	68'000	0	68'000.00	0
54401	Local Jeunesse de la Côte, Croix 2	8'200	7'700	500	6'542.20	1'658
31	Biens, services et charges d'expl.	4'700	4'200	500	3'042.20	1'658
31200.01	Chauffage	2'000	1'500	500	1'878.45	122
31200.02	Electricité	700	700	0	513.95	186
31200.03	Eau	200	200	0	120.85	79
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	300	300	0	210.00	90
31440.00	Entretien bâtiment	1'500	1'500	0	318.95	1'181
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'500	3'500	0	3'500.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	3'500	3'500	0	3'500.00	0
54510	Crèches et garderies	381'300	396'000	-14'700	385'635.14	-4'335



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
31	Biens, services et charges d'expl.			0	0.70	-1
31810.00	Pertes sur créances effectives			0	0.70	-1
36	Charges de transfert	381'300	396'000	-14'700	388'420.74	-7'121
36360.06	Subvention accueil préscolaire	381'300	396'000	-14'700	388'420.74	-7'121
42	Taxes			0	-2'786.30	2'786
42600.00	Remboursements de tiers			0	-2'786.30	2'786
54511	Immeuble Croix 1 (Il neige dans mon jardin)	27'300	35'000	-7'700	56'576.77	-29'277
31	Biens, services et charges d'expl.	31'000	24'500	6'500	48'489.22	-17'489
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'000	200	800	775.15	225
31010.01	Produits de nettoyage	1'000		1'000		1'000
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	1'500	1'500	0	1'727.10	-227
31200.01	Chauffage	4'000	3'500	500	3'688.75	311
31200.02	Electricité	9'000	8'500	500	8'604.35	396
31200.03	Eau	4'000	3'000	1'000	4'096.00	-96
31200.04	Déchets	1'000		1'000	2'184.80	-1'185
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	1'700	1'500	200	1'452.00	248
31440.00	Entretien bâtiment	5'000	3'500	1'500	23'368.17	-18'368
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	2'800	2'800	0	2'592.90	207
33	Amortissements du patrimoine administratif	88'700	87'300	1'400	88'646.00	54
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	88'700	87'300	1'400	88'646.00	54
39	Imputations internes	50'200	61'800	-11'600	61'800.00	-11'600
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	50'200	61'800	-11'600	61'800.00	-11'600
44	Revenus financiers	-142'600	-138'600	-4'000	-142'358.45	-242
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-142'600	-138'600	-4'000	-142'358.45	-242
54580	Accueil familial de jour	16'200	10'000	6'200	14'590.00	1'610
36	Charges de transfert	16'200	10'000	6'200	14'590.00	1'610
36360.06	Subvention accueil préscolaire	16'200	10'000	6'200	14'590.00	1'610
55	Chômage	161'900	163'100	-1'200	148'430.00	13'470
	Charges	161'900	163'100	-1'200	148'430.00	13'470
	Revenus	0	0	0	0.00	0
55100	Assurance chômage	51'200	52'500	-1'300	51'094.00	106
36	Charges de transfert	51'200	52'500	-1'300	51'094.00	106
36110.03	Part sur financement LACI	51'200	52'500	-1'300	51'094.00	106
55200	Prestations aux chômeurs	110'700	110'600	100	97'336.00	13'364
36	Charges de transfert	110'700	110'600	100	97'336.00	13'364
36110.07	Action sociale - Programmes d'insertion	110'700	110'600	100	97'336.00	13'364
55900	Chômage, autres	0	0	0	0.00	0
57	Aide sociale et domaine de l'asile	1'503'200	1'500'300	2'900	1'471'953.60	31'246
	Charges	1'503'200	1'500'300	2'900	1'471'953.60	31'246
	Revenus	0	0	0	0.00	0
57200	Aide matérielle légale	1'253'000	1'249'700	3'300	1'243'556.70	9'443
31	Biens, services et charges d'expl.			0	264.00	-264
31300.32	Noël et Course des personnes âgées			0	264.00	-264



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
36	Charges de transfert	1'253'000	1'249'700	3'300	1'243'292.70	9'707
36110.05	Aide matérielle	1'234'300	1'236'200	-1'900	1'234'258.70	41
36110.17	Aide au logement		1'100	-1'100		0
36110.18	Lutte contre la fraude	18'700	12'400	6'300	9'034.00	9'666
57210	Aide matérielle à bien plaie	18'000	18'000	0	5'000.00	13'000
31	Biens, services et charges d'expl.	18'000	18'000	0	5'000.00	13'000
31300.32	Noël et Course des personnes âgées	18'000	18'000	0	5'000.00	13'000
57900	Assistance, autres	52'200	39'900	12'300	35'558.00	16'642
36	Charges de transfert	52'200	39'900	12'300	35'558.00	16'642
36110.06	Aide sociale, partenariat social privé	48'200	35'900	12'300	32'133.00	16'067
36110.10	Aide matérielle propre	4'000	4'000	0	3'425.00	575
57960	Guichets sociaux régionaux	180'000	192'700	-12'700	187'838.90	-7'839
36	Charges de transfert	180'000	192'700	-12'700	187'838.90	-7'839
36120.02	Dédommagement GSR	180'000	192'700	-12'700	187'838.90	-7'839
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	10'000	10'000	0	7'683.00	2'317
	Charges	10'000	10'000	0	7'683.00	2'317
	Revenus	0	0	0	0.00	0
59200	Actions d'entraide dans le pays	5'000	5'000	0	2'683.00	2'317
36	Charges de transfert	5'000	5'000	0	2'683.00	2'317
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	5'000	5'000	0	2'683.00	2'317
59300	Actions d'entraide à l'étranger	5'000	5'000	0	5'000.00	0
36	Charges de transfert	5'000	5'000	0	5'000.00	0
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	5'000	5'000	0	5'000.00	0



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
Trafic		2'524'600	2'533'100	-8'500	2'583'250.04	-58'650
Charges		2'873'000	2'865'800	7'200	2'876'758.39	-3'758
Revenus		-348'400	-332'700	-15'700	-293'508.35	-54'892
61 Circulation routière		1'685'600	1'699'300	-13'700	1'757'379.89	-71'780
Charges		1'981'100	1'941'300	39'800	1'999'090.24	-17'990
Revenus		-295'500	-242'000	-53'500	-241'710.35	-53'790
61500	Routes communales	1'572'500	1'620'000	-47'500	1'674'244.64	-101'745
30 Charges de personnel		1'127'400	1'089'700	37'700	1'049'609.50	77'791
30100.00	Salaires du personnel	859'900	840'900	19'000	843'797.55	16'102
30109.00	Remb. salaires personnel admin. et exploit.			0	-37'653.35	37'653
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	8'100	8'100	0	7'830.00	270
30490.00	Autres allocations (p. ex., indemnités de piquet)	2'300	2'300	0	2'300.00	0
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	56'800	52'400	4'400	51'945.15	4'855
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	112'800	109'900	2'900	103'204.80	9'595
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	27'000	26'700	300	27'094.80	-95
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	2'200	2'200	0	839.90	1'360
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	18'100	17'700	400	17'019.35	1'081
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	10'400	3'500	6'900	4'606.10	5'794
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	800	800	0	705.35	95
30592.00	Cotisations LAE	1'600	1'600	0	1'459.35	141
30953.00	Cotisations contrat-formation	5'000		5'000		5'000
30594.00	Cotisations patronales Pont AVS	16'900	18'100	-1'200	19'292.00	-2'392
30900.00	Formation et perfection. du personnel	5'000	5'000	0	6'198.10	-1'198
30990.00	Autres charges du personnel	500	500	0	970.40	-470
31 Biens, services et charges d'expl.		415'700	391'200	24'500	403'328.29	12'372
31000.00	Matériel de bureau	2'000	2'000	0	12'079.70	-10'080
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	11'000	22'000	-11'000	10'648.16	352
31010.03	Equipement	5'000	5'000	0	2'049.91	2'950
31010.04	Carburants	15'000	15'000	0	17'843.65	-2'844
31010.05	Numéros d'immeubles et de rues	1'000	1'000	0	1'188.35	-188
31020.01	Photocopies	1'500	1'500	0	1'726.73	-227
31050.00	Denrées alimentaires	2'500	2'000	500	2'948.90	-449
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	500	500	0	2'465.75	-1'966
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau			0	3'197.15	-3'197
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	32'000	13'000	19'000	7'714.00	24'286
31110.02	Signalisation routière	28'000	28'000	0	14'225.25	13'775
31200.04	Déchets	14'000	13'000	1'000	14'569.65	-570
31300.02	Téléphones	4'000	4'000	0	3'247.34	753
31320.03	Prestations de spécialistes externes	1'500	1'500	0	2'961.75	-1'462
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	9'500	9'500	0	9'636.10	-136
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	4'500	7'500	-3'000	4'438.10	62
31410.01	Entretien routes et places de parc	120'000	120'000	0	147'839.85	-27'840
31410.02	Entretien hivernal des routes	25'000	25'000	0	24'424.35	576
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	15'000	15'000	0	11'663.50	3'337
31510.02	Entretien véhicules	55'000	45'000	10'000	59'953.45	-4'953
31510.04	Eclairage public, entretien	35'000	27'000	8'000	24'663.95	10'336
31510.05	Eclairage public, consommation	30'000	30'000	0	23'842.70	6'157
31530.00	Entretien de matériel informatique	200	200	0		200
31700.00	Frais de déplacement	500	500	0		500
31990.00	Autres charges d'exploitation	3'000	3'000	0		3'000
33 Amortissements du patrimoine administratif		323'900	380'100	-56'200	363'017.20	-39'117
33001.00	Amortissements routes	262'400	289'900	-27'500	286'560.00	-24'160
33001.01	Amortissements chemins piétonniers	200	200	0	119.00	81
33001.02	Amortissements passages inférieurs	15'200	12'200	3'000	12'118.00	3'082
33001.03	Amortissements routes, terrains	21'700	21'700	0	21'644.00	56
33001.04	Amortissements routes, études		4'900	-4'900	12'497.20	-12'497
33001.05	Amortissements routes, sécurité	4'400	28'400	-24'000	10'157.00	-5'757
33001.06	Amortissements routes, stationnements		2'800	-2'800		0
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	3'200	3'200	0	3'185.00	15
33009.01	Amortissement éclairage public	16'800	16'800	0	16'737.00	63
36 Charges de transfert		1'000	1'000	0		1'000



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
36010.03	Permis de fouille - part Etat	1'000	1'000	0		1'000
38	Charges extraordinaires			0	100'000.00	-100'000
3893001	Préfinancement d'investissements			0	100'000.00	-100'000
42	Taxes	-11'500	-3'000	-8'500	-18'710.35	7'210
42400.00	Taxes d'util. et taxes pour prest. de serv.	-1'000	-1'000	0	-5'837.35	4'837
42600.00	Remboursements de tiers	-10'000	-1'000	-9'000	-12'473.00	2'473
42600.91	Récupérations diverses	-500	-1'000	500	-400.00	-100
49	Imputations internes	-284'000	-239'000	-45'000	-223'000.00	-61'000
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-284'000	-239'000	-45'000	-223'000.00	-61'000
61501	Entretien des bâtiments des travaux publics	83'500	79'300	4'200	83'135.25	365
31	Biens, services et charges d'expl.	21'500	17'300	4'200	21'135.25	365
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	800	500	300	110.70	689
31010.01	Produits de nettoyage	500	500	0	282.75	217
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	300	300	0	35.00	265
31200.01	Chauffage	5'000	5'000	0	707.45	4'293
31200.02	Electricité	3'000	3'000	0	5'206.50	-2'207
31200.03	Eau	4'000	600	3'400	5'704.10	-1'704
31200.04	Déchets	500	300	200	342.50	158
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	1'400	1'200	200	1'168.90	231
31440.00	Entretien bâtiment	5'000	5'500	-500	7'282.35	-2'282
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	1'000	400	600	295.00	705
33	Amortissements du patrimoine administratif	45'000	45'000	0	45'000.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	45'000	45'000	0	45'000.00	0
39	Imputations internes	17'000	17'000	0	17'000.00	0
39100.21	Imputation conciergerie	17'000	17'000	0	17'000.00	0
61900	Routes, autres charges	29'600	0	29'600	0.00	29'600
36	Charges de transfert	29'600		29'600		29'600
36120.17	ECAP - missions de secours	29'600		29'600		29'600
62	Transports publics	839'000	833'800	5'200	825'870.15	13'130
	Charges	891'900	924'500	-32'600	877'668.15	14'232
	Revenus	-52'900	-90'700	37'800	-51'798.00	-1'102
62200	Trafic régional	827'600	823'700	3'900	814'242.30	13'358
36	Charges de transfert	827'600	823'700	3'900	814'242.30	13'358
36110.11	Transports publics (pot commun)	827'600	823'700	3'900	814'242.30	13'358
38	Charges extraordinaires		37'800	-37'800		0
38100.00	Charges diverses extraordinaires		37'800	-37'800		0
48	Revenus extraordinaires		-37'800	37'800		0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..		-37'800	37'800		0
62310	Noctabus	7'800	7'000	800	7'425.85	374
36	Charges de transfert	7'800	7'000	800	7'425.85	374
36140.02	Dédommagement transports publics	7'800	7'000	800	7'425.85	374
62900	Transports publics, autres	3'600	3'100	500	4'202.00	-602
31	Biens, services et charges d'expl.	56'000	56'000	0	56'000.00	0
31300.31	Prestations de services de tiers	56'000	56'000	0	56'000.00	0



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
36	Charges de transfert	500		500		500
36120.17	ECAP - missions de secours	500		500		500
42	Taxes	-52'900	-52'900	0	-51'798.00	-1'102
42500.10	Vente cartes CFF	-52'900	-52'900	0	-51'798.00	-1'102



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
Protection environnement et aménagement		405'600	395'100	10'500	295'306.47	110'294
Charges		2'565'600	2'590'700	-25'100	2'511'068.33	54'532
Revenus		-2'160'000	-2'195'600	35'600	-2'215'761.86	55'762
71	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
Charges		815'800	801'500	14'300	857'362.96	-41'563
Revenus		-815'800	-801'500	-14'300	-857'362.96	41'563
71000	Approvisionnement en eau (général)	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'expl.	319'000	325'000	-6'000	375'758.92	-56'759
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	400	400	0	1'094.80	-695
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'500	1'500	0	1'392.76	107
31110.01	Compteurs (acquisition)	8'000	5'000	3'000	10'276.00	-2'276
31200.00	Eau, énergie, combustible	1'200	1'200	0		1'200
31200.02	Electricité	19'000	10'000	9'000	18'341.59	658
31200.03	Eau	180'000	200'000	-20'000	174'273.34	5'727
31300.01	Frais postaux	1'500	1'500	0	858.45	642
31300.02	Téléphones	600	600	0	573.07	27
31300.04	Cotisations sociétés diverses	200	200	0	194.99	5
31300.30	Contrôle de l'eau potable	5'000	5'000	0	4'183.71	816
31300.31	Prestations de services de tiers	21'000	35'000	-14'000	18'402.67	2'597
31320.03	Prestations de spécialistes externes	900	900	0	610.96	289
31320.04	Prestations de spécialistes externes (hors TVA)	2'500	2'500	0		2'500
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	1'200	1'200	0	1'157.15	43
31430.16	Entretien du réseau d'eau	36'000	36'000	0	135'470.23	-99'470
31430.17	Entretien des réservoirs	8'000	8'000	0	4'245.27	3'755
31430.18	Entretien des stations de pompage	2'000	2'000	0		2'000
31430.19	Entretien des fontaines	4'000	4'000	0	1'489.97	2'510
31510.01	Entretien des compteurs	24'000	8'000	16'000	3'027.58	20'972
31810.00	Pertes sur créances effectives	2'000	2'000	0	170.14	1'830
31990.00	Autres charges d'exploitation			0	-3.76	4
33	Amortissements du patrimoine administratif	116'800	124'300	-7'500	121'745.00	-4'945
33003.02	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA (réseau)	116'800		116'800	121'745.00	-4'945
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA		124'300	-124'300		0
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	35'700	10'600	25'100	16'946.54	18'753
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	35'700	10'600	25'100	16'946.54	18'753
37	Subventions redistribuées	192'500	192'500	0	194'512.50	-2'013
37010.01	Redevances sur vente d'eau (canton)	192'500	192'500	0	194'512.50	-2'013
39	Imputations internes	151'800	149'100	2'700	148'400.00	3'400
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	80'000	68'000	12'000	68'000.00	12'000
39300.00	Imputations internes pour frais adm. et d'expl.	22'000	22'000	0	22'000.00	0
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	49'800	59'100	-9'300	58'400.00	-8'600
42	Taxes	-623'300	-609'000	-14'300	-658'076.02	34'776
42401.01	Taxe de base eau (compteur)	-73'800	-72'000	-1'800	-74'606.77	807
42401.02	Taxe sur la consommation d'eau	-541'500	-532'000	-9'500	-575'908.75	34'409
42500.00	Ventes	-8'000	-5'000	-3'000	-7'560.50	-440
47	Subventions à redistribuer	-192'500	-192'500	0	-199'286.94	6'787
47010.01	Redevance cantonale sur l'eau potable	-192'500	-192'500	0	-199'286.94	6'787
72	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
Charges		820'200	810'000	10'200	809'170.80	11'029
Revenus		-820'200	-810'000	-10'200	-809'170.80	-11'029
72000	Traitement des eaux usées (général)	-213'800	-219'800	6'000	-156'011.00	-57'789
31	Biens, services et charges d'expl.	31'400	37'900	-6'500	34'524.58	-3'125
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	200	200	0	185.70	14
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	900	900	0	226.00	674



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
31200.02	Electricité	300	300	0	296.79	3
31310.00	Planifications et projections de tiers	3'500	3'500	0	835.65	2'664
31430.20	Entretien des canaux, eaux usées	23'000	30'000	-7'000	29'592.19	-6'592
31430.21	Entretien des stations de pompage (EU)	1'500	1'000	500	3'388.80	-1'889
31810.00	Pertes sur créances effectives	2'000	2'000	0		2'000
31990.00	Autres charges d'exploitation			0	-0.55	1
33	Amortissements du patrimoine administratif	48'300	82'400	-34'100	83'539.90	-35'240
33003.02	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA (réseau)	48'300	82'400	-34'100	83'539.90	-35'240
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	37'700	10'700	27'000	97'963.83	-60'264
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	37'700	10'700	27'000	97'963.83	-60'264
36	Charges de transfert	426'300	419'800	6'500	367'197.49	59'103
36120.09	Participation STEP La Saunerie	355'400	356'200	-800	330'843.64	24'556
36120.12	Participation Syndicat CANEP	70'900	63'600	7'300	36'353.85	34'546
38	Charges extraordinaires			0	31'534.00	-31'534
38100.00	Charges diverses extraordinaires			0	31'534.00	-31'534
39	Imputations internes	62'700	39'400	23'300	38'400.00	24'300
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	45'000	17'000	28'000	17'000.00	28'000
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	17'700	22'400	-4'700	21'400.00	-3'700
42	Taxes	-820'200	-810'000	-10'200	-809'170.80	-11'029
42401.10	Taxe d'épuration	-820'200	-810'000	-10'200	-809'170.80	-11'029
72030	Traitement des eaux claires	213'800	219'800	-6'000	156'011.00	57'789
31	Biens, services et charges d'expl.	19'000	25'000	-6'000		19'000
31310.00	Planifications et projections de tiers	1'000	1'000	0		1'000
31430.00	Entretien des canaux, eaux claires	18'000	24'000	-6'000		18'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	150'500	138'600	11'900	102'411.00	48'089
33003.02	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA (réseau)	150'500	138'600	11'900	102'411.00	48'089
39	Imputations internes	44'300	56'200	-11'900	53'600.00	-9'300
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	44'300	56'200	-11'900	53'600.00	-9'300
73	Gestion des déchets	103'900	105'400	-1'500	106'059.92	-2'160
	Charges	559'400	633'500	-74'100	543'928.32	15'472
	Revenus	-455'500	-528'100	72'600	-437'868.40	-17'632
73010	Gestion des déchets ménages	103'900	105'400	-1'500	106'059.92	-2'160
31	Biens, services et charges d'expl.	323'600	329'100	-5'500	297'262.20	26'338
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	900	900	0	3'194.24	-2'294
31010.06	Achat SacNEVa	2'000		2'000	4'220.06	-2'220
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	1'200	1'400	-200		1'200
31300.01	Frais postaux	2'000	1'800	200	2'134.16	-134
31300.40	Ramassage des déchets urbains	75'000	72'000	3'000	77'385.01	-2'385
31300.42	Compostage (ramassage et traitement)	185'000	190'000	-5'000	156'206.75	28'793
31300.43	Collecte du papier / carton	22'000	23'000	-1'000	19'516.31	2'484
31300.45	Collecte du verre	10'000	11'000	-1'000	9'071.42	929
31430.30	Entretien du point de collecte	3'000	2'500	500	3'079.53	-80
31430.31	Entretien des conteneurs enterrés	9'000	7'000	2'000	9'046.00	-46
31810.00	Pertes sur créances effectives	2'500	2'500	0	1'571.49	929
31990.00	Autres charges d'exploitation	2'000	7'000	-5'000	2'884.83	-885
31990.01	Part TVA / Redip	9'000	10'000	-1'000	8'952.40	48
33	Amortissements du patrimoine administratif	4'000		4'000	16'746.25	-12'746
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	4'000		4'000	16'746.25	-12'746
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	39'200	43'100	-3'900	32'529.46	6'671
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	39'200	43'100	-3'900	32'529.46	6'671



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
36	Charges de transfert	98'000	115'200	-17'200	99'561.00	-1'561
36120.10	Participation à déchetterie(s) régionale(s)	98'000	115'200	-17'200	99'561.00	-1'561
39	Imputations internes	3'100	33'700	-30'600	4'000.00	-900
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	1'000	17'000	-16'000	1'000.00	0
39300.00	Imputations internes pour frais adm. et d'expl.	1'000	15'000	-14'000	1'000.00	0
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	1'100	1'700	-600	2'000.00	-900
42	Taxes	-363'000	-375'700	12'700	-311'041.99	-51'958
42401.20	Taxe déchets ménages	-258'500	-270'000	11'500	-206'233.49	-52'267
42500.04	Vente de produits divers	-12'000	-12'000	0	-23'884.00	11'884
42500.06	Vente SacNEVa	-2'000		-2'000	-287.80	-1'712
42600.18	Rétrocession Vadec ménages	-75'500	-78'700	3'200	-79'427.80	3'928
42600.91	Récupérations diverses	-15'000	-15'000	0	-1'208.90	-13'791
49	Imputations internes	-1'000	-40'000	39'000	-32'997.00	31'997
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-1'000	-40'000	39'000	-32'997.00	31'997
73030	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'expl.	63'500	66'500	-3'000	60'832.41	2'668
31300.01	Frais postaux			0	89.15	-89
31300.40	Ramassage des déchets urbains	35'000	37'000	-2'000	33'156.03	1'844
31300.41	Incinération des déchets urbains (Vadec)	28'000	29'000	-1'000	26'413.13	1'587
31810.00	Pertes sur créances effectives	500	500	0	1'174.10	-674
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	27'000	5'900	21'100		27'000
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	27'000	5'900	21'100		27'000
39	Imputations internes	1'000	40'000	-39'000	32'997.00	-31'997
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	1'000		1'000		1'000
39100.70	Imputations internes pour prestations de services		40'000	-40'000	32'997.00	-32'997
42	Taxes	-91'500	-112'400	20'900	-93'509.15	2'009
42401.21	Taxe de base déchets entreprises	-31'000	-44'400	13'400	-30'216.66	-783
42401.22	Taxe déchets entreprises au poids	-56'000	-64'000	8'000	-58'992.39	2'992
42600.19	Rétrocession Vadec entreprises	-4'500	-4'000	-500	-4'300.10	-200
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux			0	-320.26	320
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux			0	-320.26	320
74	Aménagements	5'000	5'000	0	0.00	5'000
	Charges	5'000	5'000	0	0.00	5'000
	Revenus	0	0	0	0.00	0
74100	Corrections de cours d'eau	5'000	5'000	0	0.00	5'000
31	Biens, services et charges d'expl.	5'000	5'000	0		5'000
31420.00	Entretien ouvrages aménagement des eaux	5'000	5'000	0		5'000
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	17'300	0	17'300	0.00	17'300
	Charges	17'300	0	17'300	0.00	17'300
	Revenus	0	0	0	0.00	0
76100	Protection de l'air et du climat	11'300	0	11'300	0.00	11'300
36	Charges de transfert	11'300		11'300		11'300
36120.17	ECAP - missions de secours	11'300		11'300		11'300
76900	Lutte contre la pollution de l'environnement, autr..	6'000	0	6'000	0.00	6'000
36	Charges de transfert	6'000		6'000		6'000
36120.17	ECAP - missions de secours	6'000		6'000		6'000



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
77	Protection de l'environnement, autres	218'100	217'000	1'100	194'747.45	23'353
	Charges	226'600	223'000	3'600	202'197.45	24'403
	Revenus	-8'500	-6'000	-2'500	-7'450.00	-1'050
77100	Cimetières, crématoires	50'900	47'200	3'700	50'682.15	218
31	Biens, services et charges d'expl.	6'000	5'900	100	2'956.15	3'044
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	500	500	0		500
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	1'500	400	1'100	1'615.50	-116
31200.03	Eau	1'000	1'000	0		1'000
31400.02	Entretien cimetière	3'000	4'000	-1'000	1'340.65	1'659
33	Amortissements du patrimoine administratif	19'900	16'300	3'600	21'726.00	-1'826
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	19'900	16'300	3'600		19'900
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA			0	21'726.00	-21'726
39	Imputations internes	26'000	26'000	0	26'000.00	0
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	26'000	26'000	0	26'000.00	0
42	Taxes	-1'000	-1'000	0		-1'000
42600.00	Remboursements de tiers	-1'000	-1'000	0		-1'000
77101	Cimetière, Chapelle	-3'400	-900	-2'500	-6'404.70	3'005
31	Biens, services et charges d'expl.	2'200	2'200	0	1'045.30	1'155
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	200	200	0		200
31200.02	Electricité	800	800	0	410.35	390
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	200	200	0	176.95	23
31440.00	Entretien bâtiment	1'000	1'000	0	458.00	542
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'900	1'900	0		1'900
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	1'900	1'900	0		1'900
42	Taxes	-7'500	-5'000	-2'500	-7'450.00	-50
42600.00	Remboursements de tiers	-7'500	-5'000	-2'500	-7'450.00	-50
77900	Prestation service forestier	150'000	150'000	0	150'000.00	0
39	Imputations internes	150'000	150'000	0	150'000.00	0
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	150'000	150'000	0	150'000.00	0
77910	Toilettes publiques	20'600	20'700	-100	470.00	20'130
31	Biens, services et charges d'expl.	20'600	20'700	-100	470.00	20'130
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	20'000	20'000	0	147.35	19'853
31200.02	Electricité	500	600	-100	322.65	177
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	100	100	0		100
79	Aménagement du territoire	61'300	67'700	-6'400	-5'500.90	66'801
	Charges	121'300	117'700	3'600	98'408.80	22'891
	Revenus	-60'000	-50'000	-10'000	-103'909.70	43'910
79000	Aménagement du territoire (général)	23'500	38'000	-14'500	-35'680.90	59'181
30	Charges de personnel	4'000	4'000	0	855.00	3'145
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	4'000	4'000	0	855.00	3'145
31	Biens, services et charges d'expl.	9'500	9'500	0	1'611.20	7'889
31000.00	Matériel de bureau	2'000	2'000	0		2'000
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'000	2'000	0		2'000
31051.00	Frais de réception	500	500	0	125.90	374



Budget 2020

Classification fonctionnelle	Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
31320.03 Prestations de spécialistes externes	5'000	5'000	0	1'485.30	3'515
33 Amortissements du patrimoine administratif		15'000	-15'000	1'038.00	-1'038
33006.00 Amort. planifiés, biens meubles PA			0	1'038.00	-1'038
33200.70 Amort. planifiés, bases aménagement		15'000	-15'000		0
36 Charges de transfert	52'000	42'500	9'500	47'724.60	4'275
36110.15 Sanction de plan SAT	50'000	40'000	10'000	47'151.10	2'849
36110.16 Frais d'exploit. diff. numérique - plans	2'000	2'500	-500	573.50	1'427
39 Imputations internes	18'000	17'000	1'000	17'000.00	1'000
39100.00 Imputations internes pour prestations de services	18'000	17'000	1'000	17'000.00	1'000
42 Taxes	-60'000	-50'000	-10'000	-103'909.70	43'910
42600.00 Remboursements de tiers	-60'000	-50'000	-10'000	-103'909.70	43'910
79070 Conférences régionales (ACN - RUN - COMUL)	37'800	29'700	8'100	30'180.00	7'620
31 Biens, services et charges d'expl.	7'100	7'100	0	4'503.95	2'596
31300.06 Cotisation ACN	4'600	4'600	0	4'503.95	96
31320.03 Prestations de spécialistes externes	2'500	2'500	0		2'500
36 Charges de transfert	30'700	22'600	8'100	25'676.05	5'024
36120.70 Part communale COMUL	8'500	2'400	6'100	8'495.50	5
36120.71 Part communale avants-projets COMUL	8'000	6'700	1'300	4'978.05	3'022
36120.72 Projets d'agglomération	1'700	1'700	0		1'700
36140.01 Part communale RUN	12'500	11'800	700	12'202.50	298



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
Economie publique		120'400	8'800	111'600	-59'291.11	179'691
Charges		2'431'600	2'350'300	81'300	2'279'852.17	151'748
Revenus		-2'311'200	-2'341'500	30'300	-2'339'143.28	27'943
81	Agriculture	1'500	2'000	-500	1'496.10	4
Charges		1'500	2'000	-500	1'496.10	4
Revenus		0	0	0	0.00	0
81200	Améliorations structurelles	1'500	2'000	-500	1'496.10	4
36	Charges de transfert	1'500	2'000	-500	1'496.10	4
36110.00	Dédommagement au canton - Mesures paysagè..	1'500	2'000	-500	1'496.10	4
82	Sylviculture	174'500	94'300	80'200	1'951.04	172'549
Charges		665'600	604'700	60'900	608'893.93	56'706
Revenus		-491'100	-510'400	19'300	-606'942.89	115'843
82000	Sylviculture	145'500	64'200	81'300	-75'319.18	220'819
30	Charges de personnel	385'400	334'600	50'800	313'304.85	72'095
30100.00	Salaires du personnel	286'000	246'200	39'800	247'100.25	38'900
30109.00	Remb. salaires personnel admin. et exploit.			0	-4'791.40	4'791
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation		4'900	-4'900	4'185.00	-4'185
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	18'900	15'400	3'500	11'940.30	6'960
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	33'600	31'400	2'200	24'621.40	8'979
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	23'100	20'100	3'000	16'895.75	6'204
30530.01	Cotisations patronales LAA compl.	800	700	100	242.70	557
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	6'100	5'200	900	5'024.15	1'076
30550.00	Cotis patronales assurances indem. journ.	3'500	1'000	2'500	1'381.80	2'118
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	300	300	0	208.15	92
30592.00	Cotisations LAE	600	500	100	430.50	170
30953.00	Cotisations contrat-formation	1'700		1'700		1'700
30594.00	Cotisations patronales Pont AVS	2'800	3'400	-600	3'163.00	-363
30900.00	Formation et perfection. du personnel	5'000	2'500	2'500	832.30	4'168
30990.00	Autres charges du personnel	3'000	3'000	0	2'070.95	929
31	Biens, services et charges d'expl.	224'000	212'700	11'300	149'699.46	74'301
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	15'000	10'000	5'000	6'687.50	8'313
31010.03	Equipement	7'000	7'000	0	4'708.65	2'291
31010.04	Carburants	15'000	16'000	-1'000	12'249.45	2'751
31020.02	Publications et annonces	1'500	3'000	-1'500	969.30	531
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	2'000	2'000	0	2'437.45	-437
31090.01	Frais de vente	5'000	5'000	0	7'451.90	-2'452
31090.02	Escompte sur vente de bois	6'000	5'000	1'000	3'917.87	2'082
31300.02	Téléphones	1'000	1'000	0	821.30	179
31300.05	Cotisations	1'000	1'000	0	2'400.95	-1'401
31300.50	Frais de façonnage et débardage	90'000	80'000	10'000	78'957.65	11'042
31300.51	Frais de transport	8'000	7'000	1'000	4'057.10	3'943
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	6'000	6'000	0	5'378.75	621
31450.00	Entretien des forêts, dévestiture	30'000	30'000	0	524.65	29'475
31450.01	Entretien des forêts, soins culturaux	15'000	18'000	-3'000	1'941.60	13'058
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	8'000	8'000	0	1'894.90	6'105
31510.02	Entretien véhicules	12'000	12'000	0	14'932.35	-2'932
31810.00	Pertes sur créances effectives	500	700	-200	-0.01	500
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0	368.10	632
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	15'900	15'700	200	15'900.00	0
35100.02	Bois-Rond, carrière, mesures biodiversité			0	3'900.00	-3'900
35110.01	Attribution aux fonds du capital propre	12'000	11'800	200	12'000.00	0
35110.02	Bois-Rond, carrière, mesures biodiversité	3'900	3'900	0		3'900
36	Charges de transfert	11'000	11'300	-300	10'949.40	51
36120.20	Part aux frais de gestion technique	11'000	11'300	-300	10'949.40	51
38	Charges extraordinaires			0	41'430.00	-41'430



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
38100.00	Charges diverses extraordinaires			0	41'430.00	-41'430
42	Taxes	-220'000	-231'000	11'000	-308'025.88	88'026
42500.01	Vente de bois de service	-120'000	-120'000	0	-204'509.42	84'509
42500.02	Vente de bois d'industrie	-20'000	-20'000	0	-19'853.16	-147
42500.03	Vente de bois de feu	-60'000	-70'000	10'000	-63'750.00	3'750
42500.04	Vente de produits divers	-5'000	-6'000	1'000	-2'663.30	-2'337
42500.05	Déchiquetage	-15'000	-15'000	0	-17'250.00	2'250
43	Revenus divers	-2'000	-20'000	18'000	-19'658.01	17'658
43090.00	Travaux pour tiers	-2'000	-20'000	18'000	-19'658.01	17'658
44	Revenus financiers	-7'800	-7'800	0	-7'824.00	24
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-7'800	-7'800	0	-7'824.00	24
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-30'000	-24'000	-6'000		-30'000
45110.00	Prélèvements sur les fonds du capital propre	-30'000	-24'000	-6'000		-30'000
46	Revenus de transfert	-81'000	-77'300	-3'700	-76'095.00	-4'905
46100.00	Dédommagements de la Confédération	-2'000		-2'000	-1'905.95	-94
46110.08	Prestations contrat-formation	-6'900		-6'900		-6'900
46300.00	Subventions de la Confédération	-59'300	-59'300	0	-61'477.05	2'177
46310.00	Subventions des cantons et des concordats	-12'800	-18'000	5'200	-12'712.00	-88
48	Revenus extraordinaires			0	-45'000.00	45'000
48300.00	Revenus divers extraordinaires			0	-45'000.00	45'000
49	Imputations internes	-150'000	-150'000	0	-150'000.00	0
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-150'000	-150'000	0	-150'000.00	0
82001	Entretien maisons forestières	29'000	30'100	-1'100	77'270.22	-48'270
31	Biens, services et charges d'expl.	8'400	7'900	500	11'331.80	-2'932
31200.01	Chauffage	3'000	2'500	500	1'554.55	1'445
31200.02	Electricité	1'000	1'000	0	1'187.50	-188
31200.03	Eau	500	500	0	232.50	268
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	900	900	0	859.45	41
31440.00	Entretien bâtiment	3'000	3'000	0	7'497.80	-4'498
33	Amortissements du patrimoine administratif	12'900	15'500	-2'600	13'831.00	-931
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	12'900	15'500	-2'600	13'831.00	-931
38	Charges extraordinaires			0	45'447.42	-45'447
38100.00	Charges diverses extraordinaires			0	45'447.42	-45'447
39	Imputations internes	8'000	7'000	1'000	7'000.00	1'000
39100.21	Imputation conciergerie	8'000	7'000	1'000	7'000.00	1'000
44	Revenus financiers	-300	-300	0	-340.00	40
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-300	-300	0	-340.00	40
84	Tourisme	14'500	14'500	0	14'223.00	277
	Charges	14'500	14'500	0	14'223.00	277
	Revenus	0	0	0	0.00	0
84000	Tourisme	14'500	14'500	0	14'223.00	277
36	Charges de transfert	14'500	14'500	0	14'223.00	277
36110.12	Subventions à organisations touristiques	14'500	14'500	0	14'223.00	277
87	Combustibles et énergie	-158'000	-179'000	21'000	-150'821.60	-7'178
	Charges	1'662'100	1'652'100	10'000	1'581'378.79	80'721
	Revenus	-1'820'100	-1'831'100	11'000	-1'732'200.39	-87'900



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
87120	Usine électrique - commerce de l'électricité et a..	-158'000	-179'000	21'000	-150'821.60	-7'178
31	Biens, services et charges d'expl.	3'000	3'000	0		3'000
31320.03	Prestations de spécialistes externes	3'000	3'000	0		3'000
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	62'000	37'000	25'000	38'072.80	23'927
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	62'000	37'000	25'000	38'072.80	23'927
42	Taxes	-161'000	-182'000	21'000	-188'894.40	27'894
42401.41	Taxe électricité (utilisation du réseau)	-99'000	-145'000	46'000	-150'821.60	51'822
42401.42	Redevance à vocation énergétique	-62'000	-37'000	-25'000	-38'072.80	-23'927
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-62'000	-37'000	-25'000		-62'000
45000.00	Prélèvements sur les financements spéciaux de..	-62'000	-37'000	-25'000		-62'000
87200	Gaz - Distribution communale	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'expl.	1'518'100	1'551'800	-33'700	1'483'045.99	35'054
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	400	400	0	1'063.55	-664
31090.00	Autres charges matériel et marchandises	200	200	0	774.56	-575
31110.01	Compteurs (acquisition)	9'000	9'000	0	4'976.33	4'024
31200.00	Eau, énergie, combustible	1'430'000	1'451'700	-21'700	1'420'369.02	9'631
31300.01	Frais postaux	1'000	1'000	0	858.30	142
31300.86	Prestations de services de tiers (extension rése..	15'000	23'000	-8'000	12'316.39	2'684
31300.87	Prestations de services de tiers (promotion)		15'000	-15'000		0
31300.88	Prestations de services de tiers (recherches fuit..	9'000	5'000	4'000	5'495.68	3'504
31310.00	Planifications et projections de tiers	2'500	3'500	-1'000	835.65	1'664
31320.03	Prestations de spécialistes externes	2'000	2'000	0	2'000.00	0
31430.01	Entretien des stations de détente	2'500	2'000	500	2'677.48	-177
31430.02	Entretien du réseau gaz	20'000	20'000	0	816.76	19'183
31510.01	Entretien des compteurs	23'000	16'000	7'000	29'282.58	-6'283
31810.00	Pertes sur créances effectives	3'000	3'000	0	1'584.00	1'416
31990.00	Autres charges d'exploitation	500		500	-4.31	504
33	Amortissements du patrimoine administratif	21'000	21'300	-300	21'260.00	-260
33003.02	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA (réseau)	21'000	21'300	-300	21'260.00	-260
39	Imputations internes	58'000	39'000	19'000	39'000.00	19'000
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	36'000	17'000	19'000	17'000.00	19'000
39300.00	Imputations internes pour frais adm. et d'expl.	22'000	22'000	0	22'000.00	0
42	Taxes	-1'474'800	-1'340'800	-134'000	-1'434'514.01	-40'286
42401.86	Taxe sur la consommation de gaz	-1'450'000	-1'316'000	-134'000	-1'409'778.67	-40'221
42401.87	Taxe sur les compteurs (gaz)	-24'800	-24'800	0	-24'735.34	-65
43	Revenus divers			0	-20'525.00	20'525
43090.01	Autres revenus d'exploitation			0	-20'525.00	20'525
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-122'300	-271'300	149'000	-88'266.98	-34'033
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-122'300	-271'300	149'000	-88'266.98	-34'033
89	Autres exploitations artisanales	87'900	77'000	10'900	73'860.35	14'040
	Charges	87'900	77'000	10'900	73'860.35	14'040
	Revenus	0	0	0	0.00	0
89000	Autres exploitations - Développement durable	75'500	74'500	1'000	70'574.10	4'926
31	Biens, services et charges d'expl.	14'500	18'500	-4'000	6'349.10	8'151
31300.05	Cotisations	1'500	1'500	0	1'273.15	227
31320.03	Prestations de spécialistes externes	10'000	15'000	-5'000	-221.60	10'222
31990.00	Autres charges d'exploitation	3'000	2'000	1'000	5'297.55	-2'298
36	Charges de transfert	61'000	56'000	5'000	64'225.00	-3'225
36370.01	Subvention Vélos électriques	6'000	6'000	0	6'000.00	0
36370.02	Subventions Onde verte, hors école	55'000	50'000	5'000	58'225.00	-3'225



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
89001	Autres exploitations - patrimoine administratif	12'400	2'500	9'900	3'286.25	9'114
31	Biens, services et charges d'expl.	3'400	2'500	900	3'286.25	114
31200.00	Eau, énergie, combustible	3'200	2'500	700	3'126.05	74
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)	200		200	149.95	50
31990.00	Autres charges d'exploitation			0	10.25	-10
33	Amortissements du patrimoine administratif	9'000		9'000		9'000
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	9'000		9'000		9'000
89002	Congélateur communal, Petit-Berne 4a	0	0	0	0.00	0



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecarts	Comptes 2018	Ecarts
Finances et impôts		-15'436'500	-15'528'900	92'400	-16'210'412.68	773'913
Charges		882'400	1'198'600	-316'200	1'157'054.98	-274'655
Revenus		-16'318'900	-16'727'500	408'600	-17'367'467.66	1'048'568
91	Impôts	-15'067'100	-15'308'400	241'300	-16'122'109.59	1'055'010
Charges		7'500	7'400	100	7'632.95	-133
Revenus		-15'074'600	-15'315'800	241'200	-16'129'742.54	1'055'143
91000	Impôts communaux généraux	-15'054'600	-15'296'000	241'400	-16'109'578.29	1'054'978
40	Revenus fiscaux	-15'054'600	-15'296'000	241'400	-16'106'944.97	1'052'345
40000.00	Impôts sur le revenu, PP - année fiscale	-12'000'000	-12'000'000	0	-12'451'258.80	451'259
40001.00	Impôts sur le revenu, PP - années précédentes	-140'000	-126'000	-14'000	-120'817.40	-19'183
40002.00	Rappels d'impôts sur le revenu, PP	-260'000	-254'000	-6'000	-284'431.75	24'432
40006.00	Imputation forfaitaire d'impôt PP - IFD	10'000	14'000	-4'000		10'000
40007.00	Impôts revenu, tax. rectific. baisse - années préc.	10'000	15'000	-5'000		10'000
40010.00	Impôts sur la fortune, PP - année fiscale	-1'500'000	-1'450'000	-50'000	-1'533'414.60	33'415
40020.00	Impôts à la source, PP	-320'000	-350'000	30'000	-316'229.15	-3'771
40020.01	Impôts à la source, PP, Années précédentes			0	13'769.15	-13'769
40030.00	Prestations en capital	-300'000	-250'000	-50'000	-200'394.70	-99'605
40050.00	Impôts sur le revenu travailleurs frontaliers ISIS	-120'000	-150'000	30'000	-110'268.15	-9'732
40099.00	Impact réforme 2020 sur impôts PP	546'000		546'000		546'000
40100.00	Impôts sur le bénéfice PM - année fiscale	-100'000	-80'000	-20'000	-457'620.38	357'620
40101.00	Impôts sur le bénéfice PM - années précédentes	-20'000	-15'000	-5'000	-40'323.92	20'324
40107.00	Tax. rectific. PM à la baisse - années précédentes	5'000	2'000	3'000		5'000
40110.00	Impôts sur le capital PM - année fiscale	-100'000	-12'000	-88'000	-109.41	-99'891
40111.00	Impôts sur le capital PM - années précédentes			0	-293.16	293
40190.00	IPM part au fonds en prop. population	-347'100	-400'000	52'900	-408'507.62	61'408
40191.00	IPM part au fonds en prop. nombre d'emplois	-71'500	-180'000	108'500	-197'045.08	125'545
40199.00	Impact réforme 2020 sur PM	60'000		60'000		60'000
40210.00	Impôts fonciers		-60'000	60'000		0
40210.01	Impôts fonciers PP	-285'000		-285'000		-285'000
40210.02	Impôts fonciers PM	-122'000		-122'000		-122'000
48	Revenus extraordinaires			0	-2'633.32	2'633
48300.00	Revenus divers extraordinaires			0	-2'633.32	2'633
91010	Impôts spéciaux	-12'500	-12'400	-100	-12'531.30	31
36	Charges de transfert	7'500	7'400	100	7'632.95	-133
36010.02	Taxe des chiens - part Etat	7'500	7'400	100	7'632.95	-133
40	Revenus fiscaux	-20'000	-19'800	-200	-20'164.25	164
40330.00	Taxe des chiens	-20'000	-19'800	-200	-20'164.25	164
93	Péréquation financière et compensation des ..	191'700	459'100	-267'400	457'601.00	-265'901
Charges		202'600	459'100	-256'500	457'601.00	-255'001
Revenus		-10'900	0	-10'900	0.00	-10'900
93000	Péréquation financière et compensation des cha..	191'700	459'100	-267'400	457'601.00	-265'901
36	Charges de transfert	202'600	459'100	-256'500	457'601.00	-255'001
36227.00	Péréquation financière intercommunale	14'200	459'100	-444'900	457'601.00	-443'401
36228.01	Compensation des charges scolaires	132'400		132'400		132'400
36228.02	Compensation des charges de l'accueil extrafam.	56'000		56'000		56'000
46	Revenus de transfert	-10'900		-10'900		-10'900
46228.03	Compensation des charges parascolaires	-10'900		-10'900		-10'900
96	Administration de la fortune et de la dette	-559'300	-677'800	118'500	-542'371.59	-16'928
Charges		672'300	732'100	-59'800	691'821.03	-19'521
Revenus		-1'231'600	-1'409'900	178'300	-1'234'192.62	2'593



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
96100	Intérêts	-423'200	-489'200	66'000	-375'447.41	-47'753
34	Charges financières	453'900	467'400	-13'500	494'391.26	-40'491
34000.01	Intérêts rémunératoires sur Impôts PP	3'000	15'000	-12'000	1'236.14	1'764
34000.02	Intérêts rémunératoires sur Impôts PM	500	500	0	73.51	426
34010.00	Intérêts passifs engagements à court terme	2'000	4'500	-2'500	7'464.63	-5'465
34060.01	Intérêts BCGE, 3.0 MCHF, 11-21, 1.84%	55'200	55'200	0	55'317.63	-118
34060.02	Intérêts BCGE, 4.0 MCHF, 11-22, 1.92%	76'800	76'800	0	76'963.66	-164
34060.03	Intérêts Caisse fonctionnaires police, 2.0 MCHF,...	18'000	18'000	0	18'081.51	-82
34060.05	Intérêts SUVA, 2.0 MCHF, 09-18, 2.83%			0	30'343.89	-30'344
34060.06	Intérêts SUVA, 2.0 MCHF, 15-23, 0.98%	19'600	19'600	0	19'690.25	-90
34060.07	Intérêts SUVA, 2.4 MCHF, 14-24, 1.27%	30'500	30'500	0	30'608.74	-109
34060.08	Intérêts SUVA, 3.0 MCHF, 15-25, 0.61%	18'300	18'300	0	18'318.80	-19
34060.09	Intérêts Rentes GE, 3.0 MCHF, 13-25, 2.01%	42'300	45'300	-3'000	48'441.92	-6'142
34060.10	Intérêts Rentes GE, 2.5 MCHF, 16-31, 1.00%	19'000	20'500	-1'500	23'634.14	-4'634
34060.11	Intérêts CPMig, 5 MCHF, 17-27, 0.85%	42'500	42'500	0	42'684.36	-184
34060.12	Intérêts Raiffeisen, 8 MCHF, 18-28, 1.39%	99'400	100'700	-1'300	101'446.85	-2'047
34060.13	Intérêts FVGR, 10 MCHF, 17-20, 0.20%	18'400	20'000	-1'600	20'085.23	-1'685
34060.14	Intérêts refinancement 34060.05	8'400		8'400		8'400
44	Revenus financiers	-123'300	-101'700	-21'600	-121'838.67	-1'461
44010.00	Intérêts des créances et comptes courants	-100	-2'000	1'900	4.75	-105
44011.01	Intérêts sur impôts PP	-90'000	-70'000	-20'000	-89'555.60	-444
44011.02	Intérêts sur impôts PM	-2'000	-2'000	0	-1'519.36	-481
44011.03	Intérêts ISIS	-200	-200	0	-498.75	299
44070.01	Gains sur actions et parts sociales	-25'000	-22'000	-3'000	-25'410.71	411
44500.00	Revenus de prêts PA	-6'000	-5'500	-500	-4'859.00	-1'141
49	Imputations internes	-753'800	-854'900	101'100	-748'000.00	-5'800
49400.00	Imputations internes int. et charges fin.	-753'800	-854'900	101'100	-748'000.00	-5'800
96200	Frais d'émission	7'000	7'000	0	0.00	7'000
31	Biens, services et charges d'expl.	7'000	7'000	0		7'000
31300.09	Courtages	7'000	7'000	0		7'000
96300	Immeuble du Petit-Berne 14 (CMC)	-176'000	-170'600	-5'400	-183'369.03	7'369
34	Charges financières	74'400	66'300	8'100	71'785.57	2'614
34310.00	Entretien courant par des tiers PF	15'000	10'000	5'000	25'374.30	-10'374
34313.00	Entretien de biens meubles PF	20'000	15'000	5'000	10'835.10	9'165
34391.02	Electricité	13'500	13'500	0	10'008.00	3'492
34391.03	Chauffage PF	17'000	20'000	-3'000	16'818.62	181
34391.04	Eau PF	4'000	2'900	1'100	3'897.90	102
34394.00	Primes d'assurances PF	4'900	4'900	0	4'851.65	48
39	Imputations internes	54'900	64'900	-10'000	64'900.00	-10'000
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	54'900	64'900	-10'000	64'900.00	-10'000
44	Revenus financiers	-305'300	-301'800	-3'500	-320'054.60	14'755
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-305'300	-301'800	-3'500	-320'054.60	14'755
96301	Parking Croix 4	48'900	-9'400	58'300	25'529.75	23'370
31	Biens, services et charges d'expl.			0	1'474.30	-1'474
31300.08	Frais bancaires			0	20.35	-20
31300.10	Frais de surveillance			0	1'453.95	-1'454
34	Charges financières	19'500	24'500	-5'000	1'300.55	18'199
34310.00	Entretien courant par des tiers PF	10'000	15'000	-5'000	218.65	9'781
34311.00	Matériel d'exploitation et fournitures PF	5'000	5'000	0	1'081.90	3'918
34391.02	Electricité	2'500	2'500	0		2'500
34391.04	Eau PF	1'000	1'000	0		1'000
34394.00	Primes d'assurances PF	1'000	1'000	0		1'000



Budget 2020

Classification fonctionnelle		Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
39	Imputations internes	36'000	71'500	-35'500	23'900.00	12'100
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	36'000	71'500	-35'500	23'900.00	12'100
44	Revenus financiers	-6'600	-105'400	98'800	-1'145.10	-5'455
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-3'600	-105'400	101'800	-450.00	-3'150
44320.02	Revenus Parking	-3'000		-3'000	-691.10	-2'309
44390.00	Remboursement de charges			0	-4.00	4
96302	Immeuble Avenue Beauregard 64	-13'500	-12'400	-1'100	-10'222.95	-3'277
34	Charges financières	2'300	2'300	0	4'477.05	-2'177
34310.00	Entretien courant par des tiers PF	2'000	2'000	0	4'209.45	-2'209
34394.00	Primes d'assurances PF	300	300	0	267.60	32
39	Imputations internes	5'800	6'900	-1'100	6'900.00	-1'100
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	5'800	6'900	-1'100	6'900.00	-1'100
44	Revenus financiers	-21'600	-21'600	0	-21'600.00	0
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-21'600	-21'600	0	-21'600.00	0
96303	Congélateur communal, Petit-Berne 4a	-5'700	-4'100	-1'600	-4'500.60	-1'199
31	Biens, services et charges d'expl.		1'100	-1'100	4'823.70	-4'824
31200.02	Electricité			0	1'477.45	-1'477
31200.03	Eau			0	179.60	-180
31300.02	Téléphones			0	96.45	-96
31340.00	Primes d'assurances (RC et autres)			0	148.85	-149
31440.00	Entretien bâtiment			0	1'869.10	-1'869
31510.00	Entretien machines, appareils et outils		1'100	-1'100	1'052.25	-1'052
34	Charges financières	4'900	6'000	-1'100	965.70	3'934
34310.00	Entretien courant par des tiers PF	2'000	1'000	1'000	251.70	1'748
34391.02	Electricité	2'700	4'500	-1'800	714.00	1'986
34391.04	Eau PF		300	-300		0
34394.00	Primes d'assurances PF	200	200	0		200
39	Imputations internes	3'200	3'800	-600	3'800.00	-600
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	3'200	3'800	-600	3'800.00	-600
44	Revenus financiers	-13'800	-15'000	1'200	-14'090.00	290
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-13'800	-15'000	1'200	-14'090.00	290
96900	Patrimoine financier, autres	3'200	900	2'300	5'638.65	-2'439
34	Charges financières	10'400	10'400	0	12'702.90	-2'303
34393.00	Impôts et taxes PF	400	400	0	319.05	81
34399.00	Autres charges des biens-fonds PF	10'000	10'000	0	12'383.85	-2'384
39	Imputations internes			0	400.00	-400
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.			0	400.00	-400
44	Revenus financiers	-7'200	-9'500	2'300	-7'464.25	264
44300.02	Location des jardins	-6'000	-5'000	-1'000	-6'694.25	694
44320.00	Paievements pour utilisation des biens-fonds PF	-1'200	-1'000	-200	-770.00	-430
44391.00	Autres remboursements de tiers		-3'500	3'500		0
97	Redistributions	-1'800	-1'800	0	-3'532.50	1'733
	Charges	0	0	0	0.00	0
	Revenus	-1'800	-1'800	0	-3'532.50	1'733
97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-1'800	-1'800	0	-3'532.50	1'733
46	Revenus de transfert	-1'800	-1'800	0	-3'532.50	1'733
46990.00	Redistribution taxe CO2	-1'800	-1'800	0	-3'532.50	1'733



Budget 2020

Classification fonctionnelle

Budget
2020

Budget
2019

Ecart

Comptes
2018

Ecart



Budget 2020 - Classification fonctionnelle Détail (7 positions)

Sommaire

01100	Conseil général	1	54510	Crèches et garderies	19
01200	Conseil communal	1	54511	Croix 1, Il neige dans mon jardin	19
02100	Service financier	1	54580	Accueil familial de jour	19
02200	Administration	2	55100	Assurance chômage	19
02900	Bureau communal, Croix 7	3	55200	Prestations aux chômeurs	19
11100	Police de proximité	4	55900	Chômage, autres	19
11200	Sécurité routière	4	57200	Aide matérielle légale	19
14000	Questions juridiques	5	57210	Aide matérielle à bien plaire	20
14010	Contrôle de l'habitant	5	57900	Assistance, autres	20
14020	Archivage	5	57960	Guichets sociaux régionaux	20
14060	Etat civil	5	59200	Actions d'entraide dans le pays	20
15000	Service du feu	5	59300	Actions d'entraide à l'étranger	20
15060	Service du feu, org. régionale	5	61500	Routes communales	21
16100	Défense militaire	6	61501	Bâtiments des travaux publics	22
16200	Protection civile	6	61900	Routes, autres charges	22
21110	Scolarité obligatoire, cycle 1	7	62200	Trafic régional	22
21200	Scolarité obligatoire, cycle 2	7	62310	Noctambus	22
21300	Scolarité obligatoire, cycle 3	7	62900	Cartes journalières CFF	22
21700	Bâtiments scolaires, personnel	7	71000	Approvisionnement en eau	24
21701	Collège Safrières 1	8	72000	Traitement des eaux usées	24
21702	Collège Safrières 2	8	72030	Traitement des eaux claires	25
21703	Salle de spectacle, Croix 4	8	73010	Gestion des déchets – ménages	25
21704	Roméo, Cudeau-du-Haut 1	9	73030	Gestion des déchets – entreprises	26
21705	CAD, Safrières 2	9	74100	Corrections des cours d'eau	26
21706	Juliette, Croix 4a	10	76100	Protection de l'air et du climat	26
21800	Accueil parascolaire, subv.	10	76900	Lutte contre la pollution environn.	26
21801	Les Cœurs grenadine	10	77100	Cimetière, crématoires	27
21802	Le Chaudron Magique	10	77101	Cimetière, Chapelle	27
21803	Cuisine communale, Croix 1	11	77900	Prestations Service forestier	27
21804	Table de midi (12 du Chaudron)	12	77910	Toilettes publiques	27
21920	Ecole obligatoire, autres	12	79000	Aménagement du territoire	27
23000	Formation prof. initiale	13	79070	Conférences régionales	28
29900	Formation, autres	13	81200	Améliorations structurelles	29
31100	Musées	14	82000	Sylviculture	29
31200	Temple	14	82001	Entretien des maisons forestières	30
32100	Bibliothèque	14	84000	Tourisme	30
32200	Concerts et théâtres (général)	15	87120	Commerce de l'électricité	31
32900	Culture, autres	15	87200	Gaz – Distribution communale	31
33100	Site Internet	15	89000	Développement durable	31
33110	Publications	15	89001	Patrimoine adm., autres	32
34100	Sports (général)	15	91000	Impôts communaux	33
34200	Loisirs (général)	16	91010	Impôts spéciaux	33
35000	Paroisse protestante	16	93000	Péréquation financière	33
35010	Eglise catholique	16	96100	Intérêts (dette)	34
41200	Foyers pour personnes âgées	16	96200	Frais d'émission (courtage)	34
42200	Services de sauvetage	17	96300	Petit-Berne 14 (location)	34
43300	Service médical des écoles	17	96301	Parking, Croix 4	34
43310	Service dentaire scolaire	17	96302	Av. Beauregard 64 (location)	35
49000	Santé publique, autres	17	96303	Petit-Berne 4a, congélateur com.	35
51200	Réduction de primes LAMal	18	96900	Patrimoine financier, autres	35
53300	Prestations aux retraités	18	97100	Taxe CO ₂	35
54100	Allocations familiales	18			
54300	Avances sur contr. entretien	18			
54400	Protection de la jeunesse	18			
54401	Local Jeunesse de la Côte	18			

01100 – Conseil général

Les travaux pour mettre en place un secrétariat du Conseil général ad hoc avec du personnel externe ou interne à l'administration communale (nature 30100.00), seront repris, pour soulager le rédacteur actuel des procès-verbaux.

La révision des comptes communaux est élargie à la révision des comptes du Chaudron Magique, la synergie des deux procédures entraînant des charges plus limitées.

01200 – Conseil communal

Les honoraires et jetons de présence sont calculés sur la base des décisions du Conseil général du 26 septembre 2016 (natures 30000.01 et 30000.02).

Le poste des frais de réception (31051.00) est augmenté pour organiser une manifestation afin de marquer la fin de l'existence de la Commune de Corcelles-Cormondrèche, si le Tribunal fédéral confirme la décision du souverain sublégué.

02100 – Service financier

Ce chapitre regroupe diverses prestations en relation avec la gestion financière de la Commune, notamment du contentieux (poursuites, actes de défaut de biens, non-valeurs dans la perception des impôts, etc.). Divers travaux, en fonction des décisions judiciaires sur la fusion des Communes, sont à prévoir pour le transfert de la comptabilité communale dans la nouvelle structure (nature 31300.31). Les remboursements de frais de poursuite sont désormais comptabilisés dans le chapitre 11100, de la police de proximité, les assistants de sécurité publique s'occupant de la remise des commandements de payer.

Apparaissent depuis la mise en place du MCH2, dans le budget, les charges d'amortissement supplémentaire du patrimoine administratif, suite à sa réévaluation lors du passage au MCH2 (nature 33009.09) ; ces charges sont compensées par un prélèvement à la réserve dudit patrimoine (nature 48950.00).

Information générale – Charges sociales

Par rapport au budget 2019, les modifications suivantes sont apportées :

- augmentation de 0.15% des cotisations patronales (et de celle du personnel) au titre de l'AVS/AI/AC, en application des décisions du souverain fédéral du 19 mai 2019 relatives à la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA),
- augmentation de 300% de la cotisation aux assurances indemnités pertes de gain en cas de maladie, conséquence de plusieurs absences de longue durée au sein du personnel communal,
- introduction des cotisations (0.58% de la masse salariale) pour le contrat-formation, compensées par des indemnités cantonales pour chaque apprenti-e formée-e au sein des services communaux.

02200 – Administration (général)

Au titre du personnel, l'augmentation de la dotation en personnel, conformément à la décision du Conseil général du 26 septembre 2016, a été mise en œuvre, avec un engagement à durée déterminée et à temps partiel (80%).

A ce jour, la direction administrative des services communaux comprend l'administrateur et sa suppléante, pour 1.70 ETP (dotation : 2.00 ETP), et la personne susmentionnée. L'administration communale occupe 4 personnes, pour 2.82 ETP (dotation : 3.00 ETP), une personne bénéficiant d'un contrat à durée déterminée (0.20 ETP) et une apprentie employée de commerce de 1^{ère} année.

Les amortissements 2020 (33006.00) concernent le matériel informatique acquis en 2018 et un nouveau véhicule électrique acheté pour l'administration communale, dans les compétences du Conseil communal. L'entretien des véhicules concerne donc désormais deux véhicules, celui mis à disposition de la cuisine communale pour le transport des repas, et celui affecté à l'administration communale.

Les « services généraux » assurent la gestion financière et des ressources humaines du Chaudron Magique, les prestations faisant l'objet d'une imputation interne (49100.00), comptabilisée en 2018 sous le compte 42600.00.

Les postes concernant la gestion du contentieux des impôts (31811.0x) sont hors de la maîtrise de la Commune ; par ailleurs, les intérêts négatifs affectent les frais bancaires (31300.08).

Information générale – Politique salariale 2020, progression

Le budget 2020 est construit sur une augmentation réelle des salaires de 0.5% et sur la progression d'un échelon dans la classe de salaire, selon l'échelle des traitements de l'Etat et les dispositions du Statut du personnel. Si des entretiens personnels devaient révéler des prestations largement au-dessus des objectifs ou insuffisantes, la progression pourrait alors être accélérée resp. annulée.

Information générale – Amortissements

L'introduction du MCH 2 a rendu nécessaire le retraitement (réévaluation) de tout le patrimoine administratif, du patrimoine financier, des terrains non construits et du portefeuille.

Le MCH2 distingue les amortissements ordinaires, calculés sur la valeur initiale des biens, et les amortissements supplémentaires, calculés sur la valeur de réévaluation des biens, amortie à 2.5%. Les amortissements ordinaires sont imputés à chaque fonction. Les amortissements supplémentaires, et le prélèvement à la réserve pour compenser cette charge, sont tous comptabilisés dans la fonction 2100, Service financier.

Par ailleurs, le MCH2 veut que l'amortissement d'une immobilisation soit fait au *pro rata temporis* de son utilisation, c'est-à-dire que l'amortissement d'un investissement dont la Commune pouvait disposer dès le mois de juillet est calculé sur une période de six mois.

02900 – Bureau communal, Croix 7

Ce bâtiment, comme tous les bâtiments principaux des patrimoines administratif et financier, a désormais son propre chapitre. Le personnel engagé concerne une concierge à 100% (dotation: 1.00 ETP). Cette personne intervient dans le nettoyage des bâtiments Av. Soguel 27 (fonction 61501) et Av. Beauregard 62 (fonction 21801).

Information générale – CAD Safrières 2 et chauffage des bâtiments raccordés

Le CAD Safrières 2 fonctionne durant la période froide à plein régime et à satisfaction du Conseil communal. Il fournit de l'énergie produite à partir du bois de nos forêts communales, subsidiairement à partir de gaz naturel (été). L'énergie produite est livrée aux bâtiments suivants: Croix 7 – administration communale, Croix 4 – ancienne halle, Croix 4a – nouvelle salle de sports, Petit-Berne 14 – centre médical, Collèges Safrières 1 et 2, et Avenue Beauregard 78 (privé). Les ventes d'énergie sont débitées sous 31200.01 pour chacun de ces bâtiments et créditées au compte 42500.00, service 21705, CAD Safrières 2. Le budget 2020 est construit sur un prix du kWh de 14 centimes.

11100 – Police de proximité

Le Service de sécurité urbaine a une dotation de 1.60 ETP, mais n'a pas pu fonctionner normalement en 2019, suite à des absences de longue durée dues à la maladie. L'engagement d'une personne travaillant à 80% a été révoqué début 2019, celui d'une autre personne avec le même taux d'occupation fin 2019. Début 2019, une nouvelle personne a été engagée, dans l'espoir de voir le service fonctionner à nouveau, et le service devra voir sa dotation complétée, soit par un engagement, soit par le biais d'une collaboration avec les Communes voisines.

En application de l'art. 34 de la loi cantonale sur la police, le produit des amendes dressées par notre service revient à la Commune, déduction faite d'une part forfaitaire de 25% correspondant aux frais de recouvrement et aux pertes sur débiteurs encourus par l'Etat (nature 42700.00). Le personnel est, outre les diverses fonctions en matière de police de proximité, aussi chargé de la distribution des commandements de payer (indemnisation sous 46110.03).

Par convention intercommunale, le service fournit des prestations pour la Commune de Valangin (surveillance du stationnement dans le bourg, notamment).

Le budget 2020 du chapitre 11100, Police de proximité, inclut les charges et revenus de l'introduction, en 2020, d'un nouveau plan de stationnement communal et de son règlement. Le Conseil général sera appelé, courant 2020, à valider le projet du Conseil communal qui sera finalisé durant l'automne 2019. Ce plan induit des charges (31300.31) pour la production de vignettes ou macarons, pour la modification de la signalisation et du marquage, et des revenus pour la vente de vignettes annuelles ou journalières.

11200 – Sécurité routière

Deux patrouilleurs adultes sont engagés, l'un fonctionnant sur le passage au Sud du Bureau communal, l'autre à l'intersection Avenue Soguel x Rue Nicole.

14020 – Archivage

Le Service intercommunal d'archivage SIAr regroupe actuellement 13 Communes (Cornaux, Cortailod, Cressier, Enges, La Côte-aux-Fées, La Grand-Béroche, La Tène, Milvignes, Rochefort, Saint-Blaise, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Corcelles-Cormondrèche), et sa gestion est assurée par la Commune. Ce service permet d'assurer l'archivage traditionnel selon les méthodes usuelles et les standards internationaux, mais aussi le développement de nouvelles technologies, à l'exemple de l'archivage numérique. Par ailleurs, le SIAr représente ces diverses Communes dans des groupes de travail au niveau cantonal, avec toutes les compétences professionnelles de ses archivistes.

14060 – Office régional de l'état civil

Les officières d'état civil, engagées par la Commune de Boudry, assument toutes les tâches relatives au fonctionnement de l'office d'arrondissement (enregistrement de naissances et de décès, célébrations de mariages civils, inscriptions de modifications de l'état civil). Les charges sont réparties au prorata du nombre d'habitants et des actes passés pour les ressortissants (« bourgeois ») des Communes parties de la Convention intercommunale.

15060 – Service du feu

Les réorganisations pilotées par l'Etat trouvent petit à petit une assise et un fonctionnement réguliers. La Commune ne participe plus au financement du Service d'incendie de secours de la Ville de Neuchâtel, ni de feu le Service de défense incendie Littoral Centre, mais à celui du Syndicat intercommunal des pompiers volontaires du Littoral (selon la décision du Conseil général du 17 février 2014, voir le rapport 14.004 et ses annexes), selon les dispositions de la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels (LPDIENS) (nature 36120.03).

Aux charges de ce syndicat s'ajoutent celles des missions de secours déléguées par l'ECAP aux deux SIS des villes (nature 36120.17). Et celles du Service de l'ambulance (chapitre 42200).

A la demande du Service des communes, nonobstant le faible montant de certaines prestations, les « missions de secours » sont désormais ventilées sur cinq chapitres :

- 42200, Services de sauvetage, pour les actions en milieu périlleux du GRIMP,
- 61900, Routes, autres, pour les services de secours routiers,
- 62900, Transports publics, pour le sauvetage en cas d'accident ferroviaire ou d'un aéronef,
- 76100, Protection de l'air, pour les missions en relation avec des accidents chimiques ou la radioprotection,
- 76900, Lutte contre la pollution, pour les accidents avec problèmes liés aux hydrocarbures.

16, Défense

Les amortissements des installations concernent le stand de tir et ses cibles et les abris communautaires de protection civile.

La Commune participe pour un montant de CHF 14.- par habitant au fonctionnement des Organisations régionales de la protection civile (fonction 16200, nature 36110.20)

21 – Scolarité obligatoire

L'éorén prend désormais en charge les prestations de santé scolaire pour tous les niveaux. Il n'apparaît donc plus de chiffres dans le budget communal au titre de la santé scolaire (fonctions 43300 et 43310).

Le coût moyen par élève augmente de CHF 229.- par rapport au budget 2019. Il est à relever que le nombre total d'élèves scolarisés, qui était en baisse constante depuis 2014 (passant de 7'074 en 2014 à 6'815 pour l'année scolaire 2018-2019), a légèrement augmenté par rapport au budget 2019 (+ 19 élèves). La variation d'effectifs par cycle tout comme l'ouverture ou la fermeture de classes sont déterminants dans l'évolution du coût élève par cycle. D'autres éléments influencent ce coût. L'ouverture de classes supplémentaires dans le cadre de la rénovation des filières, les différentes formes de soutien et d'appui imposées par le département de tutelle (soutien pédagogique, soutien langagier, appui pour classes à plusieurs ordres ou à effectifs élevés, appui aux élèves allophones), l'ouverture ou la fermeture de classes d'accueil ou de formation spéciale ont aussi un impact sur le coût moyen de l'élève.

Au vu de son importante masse salariale, l'éorén a vu son budget augmenter également en raison de :

- augmentation des charges sociales AVS/AIAC de 0.15% suite à l'acceptation, au niveau fédéral, de la RFFA, soit + CHF 94'740.-
- introduction du contrat-formation au niveau cantonal, selon décision du Grand Conseil, contribution de 0.58% de la masse salariale, pas compensée par le fait que l'éorén forme très peu d'apprentis : + CHF 366'330.-
- augmentation du taux d'occupation des SSE (service socio-éducatif) et des ASE (assistants sociaux-éducatifs) pour accompagner au mieux les élèves "intenses": (ASE + 40%, SSE + 10%) + CHF 238'500.-

La Commune scolarise actuellement :

- C1 = 181 élèves (-13 par rapport au budget 2019),
- C2 = 226 élèves (+ 16),
- C3 = 173 élèves (+ 16).

Le Conseil intercommunal de l'éorén a adopté en octobre 2019 une modification de la répartition de l'excédent de charges sur les Communes, amendant l'art. 36 du Règlement général de l'éorén. Les modifications prévoient la diminution de la répartition au prorata du nombre d'élèves de 90 à 73.7%, et l'augmentation de la répartition au prorata de la population constatée par le dernier recensement cantonal de 10 à 26.3%. Notre Commune présentant un fort ratio nombre d'élèves/population résidente, elle a été avantagée par cette modification ; par contre, les effets financiers ont été amoindris par l'augmentation du nombre d'élèves.

21700 – Bâtiments scolaires

Ce service comprend tous les concierges intervenant dans les bâtiments scolaires, y compris le chef-concierge. Outre son chef, 5 personnes travaillent au sein du service des bâtiments, pour un taux d'occupation total de 540% (dotation : 5.5 EPT, en augmentation d'un poste par rapport à 2018). Deux apprentis agents d'exploitation (2^{ème} et 3^{ème} années) sont encadrés par ce personnel, qui intervient dans plusieurs bâtiments (Safrières 1 et 2, ancienne et nouvelle halle, Juliette, Temple et maisons forestières – imputation interne des charges) et gère le chauffage à distance Safrières 2. Les charges d'entretien ont été calculées au plus juste, tout gros entretien devant faire l'objet d'une demande d'investissement.

Les charges d'amortissements des bâtiments scolaires comprennent l'amortissement des bâtiments proprement dits (terrains bâtis PA, 33004.00) et celui des transformations qu'ils ont subies pour leur raccordement au CAD Safrières 2 (bien meubles, 33006.00). Comme évoqué précédemment, les charges de chauffage sont calculées au prorata de la chaleur livrée par ce CAD, selon les relevés de la fourniture de chaleur dans chaque bâtiment (compteurs individuels).

Les loyers facturés à l'éorén (46120.01) diminuent chaque année, au vu de la valeur au bilan du bâtiment (qui est réduite chaque année de l'amortissement ordinaire) et de la diminution de l'intérêt moyen de la dette des Communes membres du syndicat intercommunal.

21703 – Ancienne halle, Croix 4

Le bâtiment n'est plus loué (partie salle de gymnastique) à l'éorén, et même si ces locaux sont fortement occupés, la location à des associations à but non lucratif et sociétés locales n'apporte pas les mêmes revenus.

21705 – CAD Safrières 2

La comptabilité analytique mise en place permet, sur la base des relevés des compteurs installés pour chaque bâtiment, de répartir les charges sur les divers immeubles, et d'assurer l'autofinancement de l'installation. La situation est rendue un peu compliquée avec la mise en service de Juliette, Croix 4a.

21706 – Salle sports, Croix 4a (Juliette)

Depuis la mise en service du bâtiment, en octobre 2018, l'entretien du bâtiment n'a pas réservé de grosses surprises, si ce n'est les petits défauts de jeunesse de l'infrastructure. L'exploitation de la centrale solaire sur le toit ne pose pas de problèmes à sa propriétaire. Le Conseil communal a fait raccorder le bâtiment Croix 4 (salle de spectacles) à cette centrale, mais regrette toujours que les lois ne lui permettent pas d'approvisionner l'intégralité des bâtiments communaux dans la région.

21800 – Subventions de l'accueil parascolaire

Un nombre croissant d'enfants bénéficient de prestations dans des structures d'accueil parascolaire hors du territoire communal (Peseux et Neuchâtel en particulier).

21802 – Le Chaudron Magique

Le Chaudron Magique a une capacité d'accueil de 106 enfants; il est géré par une équipe de 12 collaborateurs/trices (éducateur/trices, assistantes socio-éducatives ASE, auxiliaires), sous la conduite d'un directeur. Il forme trois apprenti(e)s ASE et encadre deux stagiaires dans le cadre d'une préformation en vue d'un apprentissage. Les tâches de gestion financière et des ressources humaines sont désormais assumées par la direction administrative de la Commune et l'administration communale (imputation interne, 39100.00).

Les revenus du Chaudron Magique sont constitués

- des contributions des parents, en fonction de leur « capacité contributive » (42400.21, 42400.22),
- de subventions de la Commune (46320.21, 46320.22)
- de subventions provenant du Fonds cantonal pour l'accueil de l'enfance (46310.00), constitué de prélèvements auprès des employeurs en fonction de la masse salariale de leur entreprise.

Il avait été décidé d'intégrer la comptabilité du Chaudron Magique dans la comptabilité générale de la Commune au 1^{er} janvier 2019. Il n'est donc pas possible de comparer les données du budget 2020 et du budget 2019 avec les comptes 2018. L'infrastructure possédait, outre sa propre comptabilité, aussi son propre plan comptable.

21803 – Cuisine communale, Rue de la Croix 1

La cuisine communale emploie deux cuisiniers, dont une cheffe, et deux employés de cuisine, dont l'un est chargé des livraisons aux clients, pour une dotation de 2.4 ETP. Elle produit plus de 30'000 repas par année, qui sont distribués au Chaudron Magique, à des crèches (notamment Sorimont) et des écoles, au personnel de la Commune, aux personnel enseignant et à des privés.

Depuis la rentrée scolaire 2019 – 2020, elle produit aussi des repas aussi pour la « table de midi » (Le 12 du Chaudron Magique).

La cuisine subit la concurrence d'autres structures professionnelles similaires, toutefois privées.

21804 – Table de midi

Le « 12 du Chaudron Magique » offre, depuis la rentrée scolaire 2019 / 2020, 18 places d'accueil pour le repas de midi, avec un encadrement de personnes déléguées par le Chaudron Magique. Cette offre permet de compléter celle de l'accueil parascolaire et serait plutôt consacrée à des élèves plus âgés. Elle est soumise aux mêmes exigences légales en terme de qualité des repas et de niveau de l'encadrement pédagogique que l'accueil parascolaire, et fait l'objet d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Canton.

21920 – Ecoles obligatoires, autres

Conformément à la décision du Conseil général du 23 avril 2018, la subvention à l'achat d'un abonnement annuel Onde verte deux zones est maintenue à 100% (31300.22).

La gestion de l'indemnisation des personnes qui surveillent les devoirs (organisation : Commission Anim'école) est désormais assurée par l'administration communale et intégrée dans le chapitre. Les charges salariales doivent être compensées par la facturation des prestations aux parents des élèves.

23000 – Formation professionnelle initiale

L'Etat impose la comptabilisation des bourses d'étude (36110.04), élément constitutif de la facture sociale harmonisée, dans ce service (Budget 2017 : 54400, Protection de la jeunesse).

Trois étudiants de la Commune sont actuellement inscrits au Lycée artistique de Meuron ; par convention avec la Ville de Neuchâtel, la Commune subventionne pour un montant de CHF 4'500.- cette formation post obligatoire.

3 – Culture, Sports, Loisirs et Eglises

Le nouveau plan comptable permet de séparer, comme souvent requis par des membres du Conseil général, les subventions aux associations sportives de celles aux sociétés culturelles, qui se trouvent sous les natures 36360.00.

32100 – Bibliothèque

La bibliothécaire n'assume plus la responsabilité de la surveillance-relais, forme de « garde » des enfants entre la sortie de l'école et le moment où les représentants légaux peuvent s'en charger, qui a été abolie, suite à l'augmentation de la capacité du Chaudron Magique. Les revenus de la facturation de ces prestations aux parents comptabilisés sous la nature 43090.00 disparaissent donc.

Le taux d'occupation de la bibliothécaire a été légèrement augmenté pour le budget 2020, dans le but d'offrir à la population une ouverture hebdomadaire supplémentaire, vu l'important nombre de clients de cette infrastructure communale, et la forte affluence constatée à certaines périodes d'ouverture. La question de l'agrandissement des locaux interviendra certainement dans le contexte de la fusion, une fois la pérennité de l'infrastructure assurée.

32200 – Culture, autres

En réponse à des doléances souvent entendues, le Comité de direction du Syndicat du Théâtre du Passage limite la croissance des participations des Communes à l'excédent de charges, tout en proposant année après année un programme culturel de qualité.

Par ailleurs, les trois syndicats culturels et sportifs de la région (Théâtre régional de Neuchâtel, Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois et Patinoires du Littoral) bénéficient d'une subvention de 1.5 millions de francs, dans le cadre de la nouvelle péréquation financière intercommunale, subvention perçue par le biais de la Ville de Neuchâtel. Cette dernière a décidé, en compagnie des Comités de direction des trois syndicats, de répartir cette manne sur les diverses infrastructures intercommunales. Les charges inscrites au budget sont donc légèrement inférieures à celles du budget 2019 et des comptes 2018.

33100 – Communication

La troisième génération des sites Internet communaux est en cours de préparation, et la Commune participe très activement à la conception de la nouvelle structure des sites, sous l'égide du SIEN (Service informatique de l'entité neuchâteloise), qui a repris les tâches mandatées au Centre Electronique de Gestion CEG de la Ville de Neuchâtel, prestataire informatique de la Commune jusqu'à fin 2018.

33110 – Publications

La publication du Reflet est pour l'instant poursuivie, en collaboration avec l'Association des Commerçants et Artisans de la Commune.

34200, Loisirs

Le service de la voirie poursuit l'implémentation des mesures de revitalisation de certains espaces verts, telles que listées par une commission ad hoc du Conseil général (31400.01).

35, Eglises et affaires religieuses

Le Conseil communal propose de retrouver le niveau « d'antan » pour les subventions aux Paroisses réformée et catholique de la Côte, comme lors de la présentation du budget 2019.

43, Prévention, au niveau scolaire

Les charges du médecin et du dentiste scolaires sont désormais assumée par le Syndicat intercommunal éorén, occasionnant donc un léger accroissement du coût moyen de l'élève dans ce contexte.

49000, Santé publique

Plusieurs interventions de la salubrité publique doivent être menées, faute de spécialistes formés au niveau communal, en collaboration avec les Services compétents des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel (31320.03). Trois à quatre cas sont gérés annuellement, certains relevant d'un mauvais comportement des utilisateurs de locaux (mauvaise aération, par exemple), d'autres de défauts de construction ou d'entretien. Les services mandatés posent souvent des instruments permettant de mesurer divers facteurs ambiants dans les locaux (température, humidité), afin de corroborer les observations visuelles. La vue de l'état de certains logements qui s'offre à notre personnel et aux services mandatés est parfois horripilante.

5 – Sécurité sociale

La présentation des charges de ce chapitre est affinée par la répartition des charges sur les diverses composantes de la **facture sociale harmonisée**, à savoir

- bourses d'études (23000)
- subsides LAMal (51200),
- allocations familiales aux personnes sans activité lucrative (54100),
- avances sur contributions d'entretien (54300),
- part sur financement de mesures en marché du travail selon la loi sur l'assurance chômage LACI (55100),
- programmes d'insertion de l'action sociale (55900),
- aide matérielle de l'action sociale et lutte contre la fraude (57200).

Il convient ici de mettre en exergue l'effort du Département de l'économie et de l'action sociale pour contenir l'augmentation de la facture sociale, nonobstant des chiffres à la hausse au titre des bénéficiaires et de nombre toujours élevé de chômeurs.

Libellé	B 2020	B 2019	C 2018
23000, bourses d'études	54'100	52'200	53'336
51200, subsides LAMal	780'100	725'400	742'043
54100, ALFA, inactifs	62'400	61'700	59'376
54300, contributions d'entretien	7'600	10'000	1'791
55100, financement LACI	51'200	52'500	51'094
55200, programmes d'insertion	110'700	110'300	97'336
57200, aide matérielle	1'234'300	1'236'200	1'234'258
57200, lutte contre la fraude	18'700	12'400	9'034
57900, services sociaux privés	48'200	35'900	32'133
Total	2'367'300	2'296'600	2'280'401

L'aide sociale propre à la Commune (57210, nature 36110.01) est principalement utilisée pour financer les dons de sacs poubelles taxés lors de chaque naissance, selon les dispositions du rapport 11.019 traité par le Conseil général le 7 novembre 2011.

53300 – Prestations aux retraités

La Commune verse encore à un retraité une compensation du renchérissement sur sa rente servie par une assurance privée, selon le régime qui prévalait avant l'affiliation, dans les années 1980, du personnel communal à la caisse de pensions de la fonction publique cantonale.

54510 – Crèches et garderies

Les charges sont réparties en accueil en crèche (fonction 54510) et accueil familial de jour (fonction 54580) ; elles sont sensiblement stables. Les subventions communales à l'accueil préscolaire sont, tout comme celles à l'accueil parascolaire, fixées en fonction de la « capacité contributive » des parents. Pour plus d'informations,

voir <https://www.ne.ch/autorites/DEF/SPAJ/accueil-extrafamilial/Pages/parents.aspx>

57210 – Aide matérielle à bien plaire

En 2019, une journée a permis de réunir les personnes âgées de 70 ans et plus domiciliées dans la Commune sur le site de la Rue de la Croix, pour une journée de culture, de jeux et de convivialité. Le lieu et le but de la manifestation 2020 ne sont pas encore déterminés

57960 – Guichets sociaux régionaux

Depuis janvier 2018, la Commune est engagée, par convention, avec le Service social de la Ville de Neuchâtel (décision du Conseil général du 7 novembre 2016). Le nombre de dossiers pour des ressortissants de notre Commune traités par le Guichet social régional de Neuchâtel GSRN est en augmentation. Les prestations pour les bénéficiaires de l'aide sociale et du guichet Accord sont fournies à Neuchâtel. L'agence AVS continue de fonctionner auprès de l'administration communale, à Corcelles, le mercredi. La titulaire de cette agence est disposée à rendre visite au domicile des personnes qui ne peuvent pas se déplacer au bureau communal, pour effectuer les formalités administratives.

Le service social de la Commune de Peseux a intégré le GSRN au 1^{er} janvier 2019.

61500 – Routes communales

Le service technique et celui de la voirie comprennent 10 collaborateurs, équivalent à un taux d'occupation total de 1000%, correspondant à la dotation de 10 ETP, selon la décision du Conseil général du 13 mars 2017.

Les charges de la signalisation routière augmentent, dans le but de mettre aux normes des panneaux de signalisation qui ne réfléchissent plus la lumière des phares (notamment en vue de l'extinction nocturne de l'éclairage) et d'installer une nouvelle signalisation du nouveau plan de stationnement (31110.02). Un effort particulier est fait pour maîtriser les charges de l'entretien courant du réseau routier (31410.01), sans toutefois mettre en péril la qualité et la pérennité des infrastructures. Les charges de l'entretien des véhicules, dont certains sont surannés, sont et restent très élevées (31510.04).

Des précisions ont été apportées au calcul des amortissements, par une différenciation des nouveaux projets de construction de routes, amortis à 2.5%, de ceux de réfection de routes, amortis à 10% (33001.00).

Les prestations des services technique et de la voirie pour d'autres fonctions (par exemple, entretien du cimetière) font l'objet d'imputations internes (49100.00 et 391000.00)

62200 – Trafic régional

En tant qu'actionnaire de TransN, la Commune a participé en 2019, à l'augmentation du capital de l'entreprise (38100.00) ; la contribution a fait l'objet d'un prélèvement à la réserve de traitement du patrimoine administratif, les actions détenues par la Commune ayant été allouées audit patrimoine (48950.00).

62900 – Cartes journalières des CFF

Quatre cartes sont mises à disposition des habitants de la Commune, tous les jours, au tarif de CHF 42.- ; un « abonnement annuel » revient à CHF 14'000.-. Il faut donc que plus de 91% des cartes soient vendues pour que le système soit autoporteur. Si, par un beau week-end de juillet, ces 4 cartes trouvent facilement preneur, il en est tout autrement durant les mois de janvier, février ou encore octobre ou novembre. Ce calcul ne prend pas en considération les nombreuses heures du personnel communal passées aux guichets et au téléphone.

Par une information soutenue (NEMO News), par une coordination entre Communes offrant la même prestation, par des ventes de dernière minute, ce même personnel tente de vendre un maximum de cartes.

7 – Protection de l'environnement et aménagement

Ce chapitre présente notamment les budgets des services autofinancés (71000, approvisionnement en eau – 72000 et 72030, traitement des eaux usées et claires) et de la gestion des déchets, financée à 25% par l'impôt communal, selon la décision du Conseil général du 7 novembre 2011, puis du 5 février 2018.

71000 – Approvisionnement en eau

La Commune achète à Viteos un peu plus de 310'000 m³ d'eau. Il est consommé et facturé environ 285'000 m³ d'eau annuellement dans la Commune ; ce chiffre ne prend pas en compte l'eau consommée par les fontaines, mais l'approvisionnement des bâtiments communaux et l'arrosage du terrain de football font l'objet d'une facturation interne.

Le Conseil communal tente, en matière de facturation et en droite ligne avec les recommandations de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, d'agir principalement sur les installations fixes, à savoir la location des compteurs, afin d'assurer l'équilibre du chapitre et le réapprovisionnement de la réserve.

Le tarif de l'eau consommée est de CHF 1.90 par m³ (inchangé), celui de la redevance cantonale reste à CHF 0.70 par m³.

72000 – Epuration des eaux

Le budget 2020 est construit sur un tarif de CHF 3.- par m³ d'eau consommée (inchangé).

La Station d'épuration de La Saunerie va engager un ambitieux programme d'investissements, notamment pour le traitement des micropolluants. Ces mesures ne produisent pas encore une augmentation de la Commune à la couverture du déficit d'exploitation de la STEP.

L'excédent des charges de l'évacuation des eaux claires qui, conséquence de la mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux PGEE, augmentent au gré des chantiers, est compensé par l'excédent de revenus du chapitre de l'évacuation des eaux usées.

73000 – Gestion des déchets

La gestion des déchets ménages et entreprises a accumulé une série de bouclements déficitaires, qui ont nécessité une avance atteignant, fin 2018, un montant de près de 110 kCHF. Il convient, dans un contexte très (trop) réglementé, que le service "rembourse" cette avance dans les meilleurs délais. L'exercice 2019 permettra de « rembourser » une partie de l'avance consentie, le budget 2020 prévoit un nouveau remboursement, à hauteur de CHF 39'200.- pour les déchets ménages, et de CHF 27'000.- pour les déchets entreprises (35100.00). Il a fallu toutefois limiter certaines imputations internes pour pouvoir contribuer à amortir la dette du chapitre des déchets des entreprises.

Le budget 2020 est construit sur une taxe des ménages de CHF 125.- par ménage, et sur une taxe forfaitaire de CHF 240.- pour les entreprises (tarifs inchangés). Comme décidé par le Conseil général, l'impôt intervient pour 25% dans le financement de la gestion des déchets.

En 2018, l'enlèvement des déchets ménagers (vidange des conteneurs enterrés), des déchets organiques et de ceux des entreprises déposés dans des containers propres à chaque entreprise a été confié à une nouvelle entreprise, dans le cadre d'un appel d'offres répondant aux critères de la loi sur les marchés publics. Les soumissions montrent que les charges, à ce niveau, vont augmenter.

Depuis un peu plus d'une année, l'administration communale vend des sacs taxés, au tarif réglementaire, vu qu'il n'y a plus de commerce sur le territoire de Corcelles qui offre cette prestation à la population.

74100 – Correction des cours d'eau

Sont concernés par ces charges l'entretien, pour la partie faisant partie du patrimoine communal (et pas celle intégrée au Syndicat CANEP d'établissement de canalisations des eaux usées en direction de la STEP de La Saunerie), du ruisseau de Torgueil et du Ruz-Châtru. Ce compte était anciennement enregistré dans le chapitre des routes communales 620.

77100 et 77101 – Cimetière

La gestion du cimetière est désormais différenciée de celle de la Chapelle du cimetière. Les revenus concernent l'inhumation et le dépôt de cendres de personnes non domiciliées dans la Commune (cimetière, nature 42600.00) et la mise à disposition de niches cinéraires dans la Chapelle (nature 42600.00).

77910 – Toilettes publiques

Le budget 2020 reprend un montant destiné à la démolition des toilettes publiques de la Grand'Rue à Cormondrèche, travaux qui n'ont pas pu être entrepris en 2019.

79000 - Aménagement

Le chapitre intègre les charges de l'examen des plans des demandes de permis de construire par le Service de l'aménagement du territoire et l'architecte-conseil (nature 36110.15), qui sont compensées par la refacturation des émoluments d'examen de ces plans (nature 42600.00).

Les prestations des urbanistes et autres architectes, juristes, notaires engagés dans les projets de révision du Plan d'aménagement local et d'urbanisation des cinq pôles de développement de la Commune (Arniers, Sur-les-Rues, Possession, Gare, Vernets) sont principalement financées par un prélèvement à la réserve de la taxe d'équipement. Cette disposition figure dans les décisions prises par le Conseil général, à l'exemple de l'avant-projet du PAL (12 novembre 2018), du projet urbanistique pour les Arniers (12 novembre 2018) ou du Schéma directeur de la Gare (29 mai 2017).

79070 – Conférences régionales

Ce chapitre ne présente pas de charges pour la future politique "régionale" du Conseil communal, notamment pour les travaux déjà engagés pour le projet de fusion des quatre Communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin. Les exécutifs ont donné un mandat à des experts externes pour leur accompagnement technique et scientifique dans le processus de fusion ; ce mandat devrait être pris en charge en très grande partie par des prélèvements à des fonds cantonaux.

82 –Sylviculture

Ici aussi, l'entretien des maisons forestières (82001) est séparé de la gestion du patrimoine forestier (82000).

Le service forestier encadre la formation d'un à deux apprenti-e-s (CFC sur trois ans) ou personnes qui suivent un curriculum leur permettant d'obtenir une attestation de formation professionnelle AFP, sur deux ans. Avec un garde-forestier, deux forestiers-bûcherons, un auxiliaire et actuellement un apprenti, l'équipe forestière (dotation : 3.0 ETP) se présente comme une équipe solide et équilibrée. C'est une condition particulièrement importante dans la période agitée que nous vivons au travers des éléments climatiques difficiles, telles la sécheresse et les tempêtes d'hiver.

Actuellement est en discussion la résiliation de l'engagement en tant que maître professionnel du garde-forestier à l'Ecole des métiers de la terre et de la nature, à Cernier (43090.00).

Le service intervient dans le patrimoine forestier de la Commune (plus de 420 hectares), mais aussi pour l'entretien du patrimoine arboré hors forêts.

La sécheresse des étés 2018 et 2019 et les tempêtes de l'hiver 2017/2018 ont mis à mal nos forêts et rendu nécessaire l'exploitation de nombreux chablis (arbres renversés, cassés, dépérissants ou secs – aléas climatiques, coups de vent, sécheresse de l'été, attaque de bostryches – maladies diverses, par exemple sur les pins sylvestres ou les frênes). Malgré une certaine retenue dans le martelage des coupes d'exploitation ordinaires, pour ne pas puiser dans le capital, des volumes importants de bois de mauvaise qualité arrivent sur le marché, à un moment où les prix sont les plus bas. C'est ainsi que des lots de bois secs ou dépérissants, mais encore utilisable en charpenterie, par exemple, ont été vendus à un prix moyen de CHF 30.- par m³ ; par ailleurs, des lots de résineux « sains » n'ont pu être vendus qu'à CHF 65.- par m³.

Seule consolation, l'exploitation de quelques billes de bois d'excellente qualité permet de générer des revenus non négligeables, lors de la vente des bois dits précieux par ForêtNeuchâtel (association cantonale de l'économie forestière). Ces recettes ne permettent toutefois pas de compenser le très faible niveau des tarifs des bois d'œuvre actuellement vendus.

La constitution d'une réserve (35110.02) est la suite d'une décision du Conseil général du 29 août 2011. Cette attribution à une réserve permettra de créer un fonds pour les mesures de reboisement et de protection de la biodiversité dans la Carrière du Bois-Rond, à la fin de la durée du plan d'extraction de 30 ans. Les générations futures n'auront donc pas à supporter ces charges. 50% des locations (44700.00) sont affectées à ce fonds.

87120 – Electricité

Voir la décision du Conseil général du 18 décembre 2017.

Les revenus provenant de la redevance à vocation énergétique (42401.42) sont alloués à un fonds (35100.00). Les charges pour diverses mesures, par exemple en termes de réduction de la puissance de l'éclairage public, sont financées par un prélèvement à ce fonds (45000.00).

Les montants de la redevance à vocation énergétique ont été utilisés en 2018 pour financer le raccordement de Juliette au CAD Safrières 2, en 2019 pour préparer l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit. L'allocation d'une partie des revenus de cette redevance en 2020 n'est pas encore formellement décidée par le Conseil communal, mais devrait permettre de financer des travaux d'efficacité énergétique dans la rénovation douce du bâtiment Croix 4 (salle de spectacles).

87200 – Service du gaz

Au moment de la rédaction des rapports relatifs au budget 2020, les données précises sur l'évolution du prix d'achat du gaz ne sont pas encore connues. La réserve constituée permet toutefois de ne pas reporter directement une éventuelle augmentation sur les consommateurs qui ont contribué à financer cette réserve. D'ici la probable fusion, la réserve aura donc diminué et retrouvé un niveau acceptable. Rappelons que tous les investissements sur le réseau du gaz sont financés par cette réserve (par exemple, approvisionnement du site des Vernets, nouveaux bâtiments), et que le prix de vente du gaz dans la Commune d'inclut donc pas, ces années, les charges financières du service.

89000 – Développement durable

Le budget 2020 propose de maintenir la subvention à 50% des abonnements Onde verte deux zones pour les jeunes de 9 à 19.99 ans, tout comme de reconduire la subvention de CHF 300.- à l'achat, dans le commerce local, d'un nouveau vélo électrique par une personne habitant la Commune

89002 – Congélateur communal

Les comptes du congélateur, considéré désormais comme élément du patrimoine financier, sont gérés dans le chapitre 9.

91000 - Impôts

Le budget 2020 est construit sur un coefficient de 72 points. Il est fortement impacté par la réforme de la fiscalité des personnes physiques qui induit, selon les indications du Service des contributions, une perte de recettes d'un montant de CHF 456'000.- pour les personnes physiques (40099.00, montant estimé à CHF 825'000 pour 2021), et de CHF 182'000.- pour les personnes morales (40199.00 + montant intégrés dans la diminution de la contribution qui nous sera versée par le fonds des impôts des personnes morales).

Voir aussi le rapport 19.020 du Conseil communal.

Dans le but de compenser une partie des pertes des recettes fiscales, le Conseil communal propose d'introduire un impôt foncier pour les immeubles de rendement et les fonds de placement détenus par des personnes physiques, en complément à l'impôt foncier prélevé chez les personnes morales (voir rapport 19.022 du Conseil communal).

93000 – Péréquation financière intercommunale

La réforme de la péréquation financière intercommunale permet de compenser quelque peu les pertes sur les recettes fiscales des personnes physiques et morales.

Voir aussi l'annexe au rapport 19.020 du Conseil communal.

96100 – Intérêts

La dette communale a été analysée durant l'automne 2017 et les (re)financements de ce même automne (en tout, 23.5 MCHF) conclus après un examen de fond et la mise en concurrence d'une dizaine de prêteurs potentiels. L'analyse avait montré que la Commune est pénalisée par son fort endettement, mais aussi par la durée parfois jugée trop longue de certains emprunts. La part de 25% de financement à court et moyen terme reste toutefois un des principes de la gestion de la dette. Le recours à de nouveaux experts externes a permis de sonder de nouveaux prêteurs. Si l'année 2019 a été « calme », il conviendra de préparer le remboursement/renouvellement, en 2020, d'un emprunt à court terme de 10 MCHF. Et de décider dans quel cadre (Commune indépendante ou fusionnée ?) ce remboursement interviendra.

96300 et suivants – Immeubles du patrimoine financier

Les immeubles

- Petit-Berne 14 (centre médical)
- Av. Beauregard 64 (location à des privés)
- Congélateur communal (location de cases de diverses contenances)

ne font plus l'objet d'un amortissement, ce qui contribue à augmenter leur rendement. La valeur des immeubles a fait l'objet d'une évaluation par un expert, et le montant inscrit au bilan est conforme à la valeur de l'objet. Le congélateur communal, considéré comme élément du patrimoine financier, apparaît dans ce chapitre. Tous les immeubles du patrimoine financier dégagent un léger "bénéfice" suite aux travaux de retraitement du bilan, mais aussi d'adaptation de certains loyers.

L'occupation du parking souterrain de la Rue de la Croix devrait être améliorée par la mise en œuvre, dans la Commune, d'un nouveau plan de stationnement, et par l'institution de vignettes/macarons pour les personnes qui préféreront laisser stationner leur(s) véhicule(s) sur le domaine public.

Tableau 6.3.b
Investissements, par nature

Nature	Fonc.	Investissement	Catég.	Taux amort.	B2020		
					Dépenses	Recettes	Solde
50000	89001	Terrains, Jardins communaux, remaniement, règlement	Taxes	10.00%	50'000	50'000	-
<i>Terrains non bâtis, sous-total</i>					50'000	50'000	-
50100	61500	Routes, Av. Soguel, arrêt bus Collège Nord, nouveau	Impôt	2.00%	100'000		100'000
50100	61500	Routes, Chapelle, stationnement, réfection	Impôt	10.00%	35'000		35'000
50100	61500	Routes, Petit-Berne, trottoir, nouveau	Impôt	2.00%	175'000		175'000
50100	61500	Routes, Petit-Villaret, réfection	Impôt	10.00%	70'000		70'000
<i>Routes et voies de communication, sous-total</i>					380'000	-	380'000
50310	71000	Eau, Petit-Berne	Taxes	2.00%	150'000	150'000	-
<i>Génie civil, approvisionnement en eau, sous-total</i>					150'000	150'000	-
50320	72000	Epuration, Petit-Berne	Taxes	2.00%	200'000	200'000	-
50320	72000	Epuration, PGEE, projet cantonal, mesure 2 (Rugenet)	Taxes	2.00%	50'000	50'000	-
<i>Génie civil, traitement des eaux usées, sous-total</i>					250'000	250'000	-
50330	73010	Déchets, conteneurs, Serroue, Gare	Taxes	10.00%	40'000	40'000	-
<i>Génie civil, élimination des déchets, sous-total</i>					40'000	40'000	-
50340	87200	Gaz, Petit-Berne	Taxes	2.00%	150'000	150'000	-
<i>Génie civil, approvisionnement en gaz, sous-total</i>					150'000	150'000	-
50400	21703	Bâtiments, Croix 4, rénovation douce	Impôt	3.50%	875'000	487'000	388'000
50400	82001	Bâtiments, Chantemerle 2, forêts, hangar	Impôt	3.50%	280'000	275'000	5'000
<i>Bâtiments, sous-total</i>					1'155'000	762'000	393'000
50600	16100	Matériel, Stand, cibleries, récupérateurs balles	Impôt	20.00%	26'000		26'000
50600	61500	Matériel, Embellissement des villages	Impôt	25.00%	20'000		20'000
<i>Biens mobiliers, sous-total</i>					46'000	-	46'000
50900	11100	Sécurité, stationnement, vignettes, signalisation	Impôt	20.00%	200'000		200'000
50900	79000	AT, Gare, schéma directeur	Taxes	0.00%	50'000	50'000	-
50900	79000	AT, La Possession, aménagement Nord	Taxes	0.00%	300'000	235'000	65'000
50900	79000	AT, Les Arniers, plan de quartier	Taxes	0.00%	100'000	100'000	-
50900	79000	AT, Les Vernets, plan de quartier	Taxes	0.00%	30'000	30'000	-
50900	79000	AT, Plan d'aménagement local	Taxes	0.00%	150'000	150'000	-
50900	79000	AT, Plan directeur régional	Taxes	0.00%	30'000	30'000	-
50900	79000	AT, Sur-les-Rues, plan de quartier	Taxes	0.00%	20'000	20'000	-
<i>Autres immobilisations corporelles, sous-total</i>					880'000	615'000	265'000
Total général					3'101'000	2'017'000	1'084'000